PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 114 accusés de réception de dossier complet

Nombre total : 114 décisions

Le 16 octobre 2026

I - Décisions tacites : 114 accusés de réception de dossier complet

51260157	SCEA RACINES DE TILLOY
51260158	EARL DE LA GRACE
51260160	SCEA SAINT ELOI
51260162	MEURET MIKAEL
51260164	SCEV CHAMPAGNE M. MAILLART
51260165	LEPEZ ARTHUR MAXIME ARNAUD
51260169	SCEA MINON FRÉDÉRIC
51260171	VALLOIS FRANÇOISE
51260176	EARL DE ROMAIN
51260178	SCEA GANGAND
51260182	CHAPRENTIER BENJAMIN MICHEL ANDRÉ
51260185	SCEA LVO AGRI
51260186	SCEA CHAMPAGNE CHRISTOPHE PATIS
51260189	MARTIN ANNE-GAELLE ODILE
51260191	EARL LES PUISES
51260192	BURLAT JULIEN
51260193	SCEV BURLAT FILS & FILLE
51260195	CHARBONNIER RENAUD CLAUDE
51260197	CROCHET PIERRE
51260208	BELHOMME MICHELE
51260212	PARNISARI DOMINIQUE
51260215	SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON
51260217	TRIQUENOT NOÉMIE
51260224	GAIDOZ VIRGINIE BRIGITTE
51260225	SCEA DES FUGUIERS
51260226	GOBILLARD PERRINE
51260230	EARL DE LA VALLÉE DES DAMES
51260233	SAS LHEUREUX PLEKHOFF S ET A
51260234	SCEA PIOT
51260238	CHARDONNET ROMAIN
51260239	EI QUENARDEL AURÉLIEN
51260242	LEGRAND GHISLAIN FERNAND
51260243	SCEA POULART
51260245	SCEA VIGNOBLES GERMAIN
51260260	JACQUESSON MARIE SOPHIE
51260261	BRISSET MARIE-LYNE ISABELLE
51260262	SCEV DEMOLIN
51260264	MODE-BOURGEOIS SYLVIE
51260270	EARL DE MACLAUNAY
51260271	JEAN ISABELLE MICHELINE
51260272	FAUVET GWENAELLE VALÉRIE
51260273	SCEA DU MELDANCON
51260281	DERUELLE FLORIAN
51260282	BECKEL ALICE CLAIRE
51260291	LEGENDRE SÉVERINE, SANDRINE
51260292	SARL DES 4 VENTS
51260293	EARL BRIQUET STÉPHANE
51260294	EARL DIDIER DUCOS FILS
51260296	SCEA EMA
51260299	JANIN TONY
51260300	JANIN LAURA
51260303	EARL DE MUTIGNY
51260306	EARL PRIEUR
51260308	EARL DE LA GRILLE
51260309	HENIN THOMAS
51260315	DUVETTE RENARD CÉLINE
51260325	SCEA MAXIME TOUBART
51260331	EARL LA CLIQUOTTE
51260332	EARL BANDOCK-FAUVET
51260333	SCEA CHAMPAGNE ARGONNE
51260337	ROLAND ÉDOUARD
52250145	SCEA DES VAUX
52250146	CHAMBRION CAROLE
52260011	GUYOT ANTOINE
52260024	EARL DES THUYAS
52260032	FARY DAPHNÉE
52260036	GAEC DE SAINT-LOUP
52260044	SCEA DE LACHAPELLE
52260047	RALLET XAVIER
52260048	EARL LASSER
52260050	EARL D'AMBONLIEU
52260051	GAEC DE LA FONTAINE AUX BASSINS
52260053	FOLLOT MATHIEU
52260056	EARL DE LA ROCHE LA BREBIS
52260058	GAEC DU BON TEMPS

52260059	EARL PRÉ LA FONTAINE
52260060	GAEC DE LA MOTTE AUX CHÊNES
52260061	SCEA DE LA HAIE MONIERE
52260062	EARL DES FONTAINES
52260065	SCEA DE LA DHUYS
52260066	SCEA DE L'AZOIS
52260068	EARL CAILLET
52260071	GAEC DE VAIVRE
52260077	D'HARREVILLE FRÉDÉRIC
52260084	ROGUE AURÉLIEN
52260085	GUILLEMIN FLORIAN
52260090	EARL DES FORGES
55260027	SCEA LA SEMEUSE DU VAL
55260028	MERLAND DENIS
55260041	BOUDOT JUSTIN
55260044	ALEXANDRE BENOÎT
55260049	SCEA DE LA BOUVERIE
55260059	SCEA DES JALANDES
55260064	GAEC DE LA TULIPE
55260070	EARL DU PRE LE BEC
55260071	GUIOT MATHIEU
57260028	SCEA DES NOUVEAUX PRES
57260029	PICHON SYLVAIN
57260031	GAEC IMHOFF HOUPERT
57260032	REMY LUCAS
57260033	HAUSER JEAN-FRANÇOIS
57260034	CHRISTOPHE ENZO
57260037	LECONSTANT CHARLÈNE
57260038	BELIN JULIEN
57260039	GAEC DE LOUVROIS
57260041	KREMER DENIS
57260042	E.I. LENOIR
57260043	TRIBOUT ALEXANDRE
67260019	SCEA LA FERME HERTH
67260028	GACQUARD FABRICE
88260041	GAEC GRAVIER
88260042	SCEA FERME DU GUEOIR
88260045	GAEC DE FARMANPRES
88260052	GAEC DEMANGE

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602055092
n°dossier : 51260157

Le Préfet
à

SCEA RACINES DE TILLOY
4 rue Dedautez

51460 COURTISOLS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 10/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 72.9122 ha à SOMME-VESLE (51460), TILLOY-ET-BELLAY (51460), actuellement mises en valeur par PROBST BENOÎT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51260157** – logics n° 044202602055092, il est réputé complet à la date du 10/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **10/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA RACINES DE TILLOY demeurant à COURTISOLS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 72.9122 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51460 TILLOY-ET-BELLAY	000 XA 2	24.9678	GOBILLARD VINCENT
	000 YO 4	3.3307	
	000 YN 10	0.7964	
	000 YN 11	3.9682	
	000 YN 12	0.6928	
	000 YN 13	2.8032	
51460 SOMME-VESLE	000 YD 3	7.5313	SERGENT DAVID
	000 YD 4	2.4824	
	000 YD 5	9.8779	
	000 YB 4	4.3000	
	000 YB 5	0.6020	
	000 YB 6	11.5595	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202512263912-001
n°dossier : 51260158

Le Préfet
à

EARL DE LA GRACE
FERME DE LA GRACE

51210 MONTMIRAIL

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 90.7316 ha à MONTMIRAIL (51210), actuellement mises en valeur par EARL DE FONTAINE MORIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260158** – logics n° 044202512263912-001, il est réputé complet à la date du 11/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE LA GRACE demeurant à MONTMIRAIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 90.7316 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51210 MONTMIRAIL	000 ZR 50	0,7137	CC DE LA BRIE CHAMPENOISE
	000 ZR 52	0,4997	
	000 ZO 27	3,0360	CHARBONNEAU FRANCOISE
	000 ZN 128	4,0606	DESHAIES BERNARD DESHAIES VALERIE DESHAIES VINCENT PIERSON ANNE-DOMINIQUE
	000 ZO 55	6,5290	
	000 ZN 57	2,8347	
	000 ZO 13	0,5750	
	000 ZO 25	7,5940	
	000 ZO 14	0,1850	
	000 ZM 7	4,3900	GFA DE LA FOLIE
	000 ZM 8	2,8970	
	000 ZO 12	2,3600	
	000 ZO 17	3,8680	
	000 ZW 8	0,1000	
	000 ZW 9	0,0170	
	000 ZO 43	9,2400	
	000 ZP 15	2,4260	MORLET BELLAIR FRANCOISE MORLET GRASSO CHRISTINE MORLET PATRICE
	000 ZP 19	1,0350	
	000 AS 106	0,0777	ROUYER HUGUES ET EMMANUELLE
	000 AS 108	0,0005	
	000 AS 112	0,0066	
	000 AS 115	0,0149	
	000 AS 117	1,9120	
	000 AS 120	0,3245	
	000 ZO 6	1,5550	
	000 ZR 62	5,2373	
	000 ZW 101	0,9286	
	000 ZW 104	11,4000	
	000 ZW 106	2,6330	
	000 ZW 108	1,0512	
	000 ZO 54	1,7210	
	000 ZO 62	2,7232	
	000 ZR 5	0,0860	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 ZR 38	4,2870	
	000 ZR 48	0,0970	
	000 ZR 56	0,4834	
	000 ZR 59	0,0940	
	000 ZR 60	3,7380	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202512223855-001
n°dossier : 51260160

Le Préfet
à

SCEA SAINT ELOI
8 route de villers aux bois

51130 TRECON

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 60.9473 ha à CHAINTRIX-BIERGES (51130), TRECON (51130), actuellement mises en valeur par SCEAV GROSJEAN LECOMTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260160** – logics n° 044202512223855-001, il est réputé complet à la date du 11/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA SAINT ELOI demeurant à TRECON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 60.9473 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 CHAINTRIX-BIERGES	000 ZW 2	36.9293	GROSJEAN BERTRAND
51130 TRECON	000 ZD 17	2.7540	
	000 ZA 3	21.2640	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602034987
n°dossier : 51260162

Le Préfet
à

MEURET MIKAEL
34 route de damery

51500 SERMIERS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1475 ha à CHAMERY (51500), actuellement mises en valeur par MEURET BRUNO. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260162** – logics n° 044202602034987, il est réputé complet à la date du 11/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MEURET MIKAEL demeurant à SERMIERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1475 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 CHAMERY	000 0D 813	0.0429	MEURET BRUNO MEURET MIKAEL
	000 0D 1412	0.0174	
	000 0D 1732	0.0232	
	000 0D 1431	0.0640	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202410025513-001
n°dossier : 51260164

Le Préfet
à

SCEV CHAMPAGNE M. MAILLART
5 rue de Villers aux Noeuds

51500 ECUEIL

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1514 ha à VILLERS-ALLERAND (51500), actuellement mises en valeur par METIER PIERRETTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260164** – logics n° 044202410025513-001, il est réputé complet à la date du 12/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV CHAMPAGNE M. MAILLART demeurant à ECUEIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1514 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 VILLERS-ALLERAND	000 0D 219	0.1024	SCEV CHAMPAGNE M. MAILLART
	000 0D 511	0.0490	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202505209718-004
n°dossier : 51260165

Le Préfet
à

LEPEZ ARTHUR MAXIME ARNAUD
31 Grande rue

51130 CHALTRAIT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 12/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 190.4024 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), CHALTRAIT (51130), CHAMPILLON (51160), DIZY (51530), LE BAIZIL (51270), VILLERS-AUX-BOIS (51130), actuellement mises en valeur par SCEA V LEPEZ ARNAUD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260165** – logics n° 044202505209718-004, il est réputé complet à la date du 12/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **12/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEPEZ ARTHUR MAXIME ARNAUD demeurant à CHALTRAIT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 190.4024 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AB 30	0,5127	LEPEZ ARNAUD
	000 AK 163	0,2203	
	000 AV 29	0,1635	
51130 CHALTRAIT	000 0B 72	0,2695	DE BELLISSEN ODON DE BELLISSEN SOPHIE DE BELLISSEN CULLIMORE ANNE
	000 0B 81	0,1829	
	000 0B 1	5,9460	DE MOUGINS-ROQUEFORT FLORENCE, LOUISE, OLIVIER, PAUL, SOPHIE DE MOUGINS-ROQUEFORT ÉPOUSE AIT-SAID CLAIRE
	000 0B 7	4,6085	
	000 0B 20	6,6174	
	000 0B 231	13,9570	
	000 0B 244	2,7975	
	000 B 105	0,3077	
	000 0B 168	21,4489	
	000 0B 169	0,0298	
	000 0B 170	0,0298	
	000 0B 191	8,1966	
	000 0B 28	2,9903	
	000 0B 37	1,8929	
	000 0B 48	0,4996	
	000 0B 154	0,2124	
	000 0B 6	0,9910	DERUME RENÉ
	000 0B 9	2,1300	
	000 0B 15	0,3745	
	000 0B 180	0,4732	
	000 0B 24	0,2333	LEPEZ ARNAUD
	000 0B 25	0,9502	
	000 0B 23	3,5000	COMMUNE DE CHALTRAIT
	000 0A 86	2,5200	SARL ARMACO
	000 0A 88	3,4800	
	000 0B 254	0,0013	
	000 0B 256	0,0105	
	000 0B 258	0,0049	
	000 B 226	0,0065	
	000 B 253	0,6335	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 B 320	0,5013	
	000 0B 176	0,9165	
	000 0B 194	0,9366	
	000 0B 197	0,0759	
	000 0B 198	0,0862	
	000 0B 228	0,4999	
51160 CHAMPILLON	000 0A 926	0,0750	LEPEZ ARNAUD
	000 0A 2836	0,1085	
51530 DIZY	000 AB 711	0,5489	
51270 LE BAIZIL	000 0C 77	0,1315	CHARPENTIER ANNIE
	000 0C 230	0,6120	CORBIER RENAUDIN MARIE CLAUDE
	000 0C 99	0,4960	
	000 0C 100	0,1255	
	000 0C 101	0,3130	
	000 0C 69	0,6212	
	000 0C 474	0,0985	GUYOT VIVIANNE
	000 0D 45	0,5405	
	000 0C 414	0,1923	
	000 0C 207	0,4825	
	000 0C 208	0,3975	
	000 0C 261	0,7670	
	000 0C 85	0,5274	
	000 0C 116	0,8086	
	000 0C 3	4,5455	
	000 0C 10	0,3177	
	000 0C 15	0,6260	
	000 0C 75	0,2255	
	000 0C 78	0,5730	
	000 0C 79	0,7210	
	000 0C 80	0,7475	
	000 0C 238	0,2183	HANACEK FRANÇOIS RENÉ
	000 0C 473	0,7049	HANACEK ROSELINE
	000 0C 395	0,2345	
	000 0C 419	0,2855	
	000 0C 227	0,3890	
	000 0C 235	0,3595	
	000 0C 236	0,2460	
	000 0C 25	0,9449	
	000 0C 68	0,3253	
	000 0C 73	0,7075	

	000 0C 426	3,8779	LEPEZ ARNAUD
	000 0C 428	1,6408	
	000 0C 467	0,1601	
	000 0C 211	1,7060	
	000 0C 217	0,6555	
	000 0C 224	2,2630	
	000 0C 9	3,4049	
	000 0C 237	0,5260	MARC OLIVIER SUCCESSION MARC CHEZ NOTAIRE
	000 A 113	0,1000	MORBOIS CHRISTIAN
	000 0C 307	3,0741	
	000 0C 308	0,4549	
	000 0C 310	0,2890	
	000 0C 311	0,4490	
	000 0C 442	0,3418	
	000 0C 443	0,4891	
	000 0C 265	0,5270	
	000 0C 266	0,4465	
	000 0C 105	0,1660	
	000 0C 106	0,1605	
	000 0C 107	0,2121	
	000 0A 103	1,6860	
	000 0A 110	0,2392	
	000 0A 112	0,0975	
	000 0B 38	0,0800	
	000 0B 39	0,5833	
	000 0B 207	0,4112	
	000 0C 394	0,1805	MORBOIS MICHEL
	000 0C 415	0,5780	
	000 0C 424	0,1805	
	000 0C 110	0,3530	
	000 0C 113	0,7965	
	000 0C 114	0,2240	
	000 0C 115	0,1824	
	000 0C 169	0,4325	
	000 0C 169	0,8650	
	000 0C 170	0,5555	
	000 0C 16	0,7615	
	000 0C 18	0,5995	
	000 0A 117	2,1185	

	000 0B 89	0,3905	
	000 0B 94	0,2680	
	000 0B 154	0,8185	
	000 0C 193	0,4350	PERT DAVID
	000 0C 194	0,8885	
	000 0C 20	0,2135	
	000 0C 171	1,6585	PRESSENSE MOUGEL MONIQUE
	000 0C 438	6,1105	SARL ARMACO
51130 VILLERS-AUX-BOIS	000 0B 117	1,5260	LEPEZ ARNAUD
	000 0B 248	0,4890	
	000 0B 291	0,0115	
	000 A 72	0,7875	
	000 0A 48	15,4220	
	000 0A 65	6,6425	SARL ARMACO
	000 0B 115	14,6460	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202503038122
n°dossier : 51260169

Le Préfet
à

SCEA MINON FRÉDÉRIC
16 rue de tahure

51600 SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 13/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 1.2264 ha à SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS (51600), actuellement mises en valeur par EARL DE GRAMMONT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260169** – logics n° 044202503038122, il est réputé complet à la date du 13/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA MINON FRÉDÉRIC demeurant à SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.2264 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	000 ZT 20	1.2264	MARCHAND PATRICK ROUTIER DENISE

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602055073-001
n°dossier : 51260171

Le Préfet
à

VALLOIS FRANCOISE
22 RUE JEAN MERMOZ

51150 PLIVOT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 14/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3474 ha à BERGERES-LES-VERTUS (51130), actuellement mises en valeur par SARL FRANCOIS VALLOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260171** – logics n° 044202602055073-001, il est réputé complet à la date du 14/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : VALLOIS FRANCOISE demeurant à PLIVOT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3474 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 0C 818	0.0750	VALLOIS FRANCOISE
	000 0C 1730	0.1319	
	000 0C 817	0.1405	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202510082253-001
n°dossier : 51260176

Le Préfet
à

EARL DE ROMAIN
19 rue de la République

51140 ROMAIN

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 17/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 85.0542 ha à FAVEROLLES-ET-COEMY (51170), HOURGES (51140), JONCHERY-SUR-VESLE (51140), VANDEUIL (51140), actuellement mises en valeur par FOURNAISE HERVÉ. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260176** – logics n° 044202510082253-001, il est réputé complet à la date du 17/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE ROMAIN demeurant à ROMAIN a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 85.0542 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 FAVEROLLES-ET-COEMY	000 ZH 8	1,7300	GROUSELLE MARIE-JOSÈPHE
51140 HOURGES	000 ZE 34	0,2254	DAUNE CHRISTINE
	000 ZE 35	0,4483	
	000 ZE 36	0,0272	
	000 ZE 39	0,3854	FEROUILLAT DOMINIQUE
	000 ZE 29	1,0272	FOURNAISE HERVÉ
	000 ZE 33	1,5849	GROUPEMENT FONCIER DE LA CARRIERE COLLIN
	000 ZE 28	6,5205	RENAUD PASCALE
	000 ZE 27	0,5348	SEGUI MARIE-FRANCE
51140 JONCHERY-SUR-VESLE	000 AE 16	0,9406	FOURNAISE HERVÉ
51140 VANDEUIL	000 ZB 53	0,0968	BAVEREL JEAN-PIERRE
	000 ZB 37	0,5451	BOUVY ERIC AUVRAY MARIE- FRANÇOISE BOUVY PHILIPPE
	000 ZC 60	0,3642	DAUNE CHRISTINE
	000 ZD 31	3,1046	
	000 ZD 38	0,3208	DEGENNE CHRISTIAN
	000 ZB 35	1,0384	FOURNAISE HENRI
	000 ZB 36	0,1862	
	000 ZB 5	0,4069	FOURNAISE HERVÉ
	000 ZB 9	0,2690	
	000 ZB 10	0,1056	
	000 ZB 32	1,0768	
	000 ZB 34	0,5440	
	000 ZB 39	0,9730	
	000 ZB 60	1,2745	
	000 ZD 27	1,8829	
	000 ZD 29	0,7753	
	000 ZD 30	1,3574	
	000 ZD 32	0,2587	
	000 ZD 33	0,8358	
	000 ZD 34	0,5005	
	000 ZD 36	1,0129	
	000 ZD 81	0,3220	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 ZH 3	0,6126	
	000 ZH 11	0,3035	
	000 ZH 12	0,5363	
	000 ZH 13	1,0058	
	000 ZH 28	2,2600	
	000 ZB 52	5,0000	GROUPEMENT FONCIER DE LA CARRIERE COLLIN
	000 ZC 61	6,5864	
	000 ZD 28	13,1538	
	000 ZE 11	3,1469	
	000 ZH 4	8,5858	
	000 ZB 38	3,2124	GROUSELLE MARIE-JOSÈPHE
	000 ZD 37	0,5897	
	000 ZB 33	0,6898	HUART CLAIRE
	000 ZB 8	0,6014	LOISON CLOVIS
	000 ZB 6	1,3311	RENAUD PASCALE DAUNE CHRISTINE FOURNAISE HERVÉ GROUSELLE MARIE-JOSÈPHE REZKI ANNICK
	000 ZD 2	0,9559	
	000 ZC 71	5,8071	REZKI ANNICK

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202506029932-004
n°dossier : 51260178

Le Préfet
à

SCEA GANGAND
34 rue de Reims

51600 SAINT-HILAIRE-LE-GRAND

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 18/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0618 ha à AMBONNAY (51150), actuellement mises en valeur par EARL CHAMPAGNE SEBASTIEN BEAUFORT, SCEV DES GOUTTES D'OR. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260178** – logics n° 044202506029932-004, il est réputé complet à la date du 18/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA GANGAND demeurant à SAINT-HILAIRE-LE-GRAND a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0618 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 AMBONNAY	000 AL 529 (b)	0.0143	SARL G5 PATRIMOINE
	000 AL 534 (b)	0.0048	
	000 AL 538 (b)	0.0042	
	000 AL 542 (b)	0.0027	
	000 AL 546 (b)	0.0049	
	000 AL 529 (a)	0.0143	
	000 AL 534 (a)	0.0048	
	000 AL 538 (a)	0.0042	
	000 AL 542 (a)	0.0027	
	000 AL 546 (a)	0.0049	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601124243-002
n°dossier : 51260182

Le Préfet
à

CHARPENTIER BENJAMIN MICHEL ANDRÉ
HAMEAU LE FAHY

77120 CHAILLY-EN-BRIE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 18/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 282.2451 ha à COOLUS (51510), ECURY-SUR-COOLE (51240), actuellement mises en valeur par DELAITRE OLIVIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260182** – logics n° 044202601124243-002, il est réputé complet à la date du 18/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **18/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHARPENTIER BENJAMIN MICHEL ANDRÉ demeurant à CHAILLY-EN-BRIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 282.2451 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51240 ECURY-SUR-COOLE	000 ZC 1	4.9270	SCEA LE VAL D'ESSAIS
	000 ZC 23	1.1840	
	000 ZC 24	18.7700	
	000 ZT 1	20.4283	
	000 ZT 2	6.2072	
	000 ZW 1	0.2147	
	000 ZW 22	0.6960	
	000 ZW 53	0.1707	
	000 ZW 54	0.1633	
	000 ZW 55	0.5192	
	000 ZW 56	0.5759	
	000 ZW 57	0.8600	
	000 ZW 58	0.7733	
	000 0D 926	0.1180	
	000 0E 263	0.3100	
	000 ZD 40	0.2850	
	000 ZW 59	0.5785	
	000 ZW 60	0.2870	
	000 ZW 61	0.5200	
	000 ZW 62	0.2200	
	000 ZW 63	0.0475	
	000 ZW 64	0.3500	
	000 ZW 65	0.3884	
	000 ZW 66	0.1992	
	000 ZW 67	0.1120	
	000 ZW 68	0.1425	
	000 ZW 69	0.1550	
	000 ZW 70	0.1675	
	000 ZW 71	0.7130	
	000 ZW 72	0.1700	
	000 ZW 73	0.2240	
	000 ZW 23	2.8127	
	000 ZW 24	0.7428	
	000 ZW 39	8.3340	

	000 ZW 40	0.5545	
	000 ZW 41	0.3765	
	000 ZW 42	0.2175	
	000 ZW 43	0.2329	
	000 ZW 44	0.6810	
	000 ZW 45	1.1600	
	000 ZW 46	0.6520	
	000 ZW 47	0.5294	
	000 ZW 48	0.8710	
	000 ZW 49	0.4652	
	000 ZW 50	0.4667	
	000 ZW 51	1.6000	
	000 ZW 52	0.5700	
	000 0D 925	0.1000	
51510 COOLUS	000 ZI 3	58.2660	SCEA LE VAL D'ESSAIS POREAUX MICHELE
	000 ZI 2	35.5300	SCEA LE VAL D'ESSAIS
	000 ZL 3	15.7370	
	000 ZM 4	9.6135	
	000 ZM 6	31.0281	
	000 ZM 7	4.7801	
	000 ZO 2	1.7679	
	000 ZO 4	9.9568	
	000 ZO 5	30.6802	
	000 ZO 7	0.9014	
	000 ZO 8	0.6764	
	000 ZO 9	2.4643	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602045030
n°dossier : 51260185

Le Préfet
à

SCEA LVO AGRI
2 LE VIEIL ORBEVAL

51800 GIZAUCOURT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 19/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 69.0871 ha à BETTANCOURT-LA-LONGUE (51330), CHARMONT (51330), actuellement mises en valeur par SCEA ALBIN LEMAIRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260185** – logics n° 044202602045030, il est réputé complet à la date du 19/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **19/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA LVO AGRI demeurant à GIZAUCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 69.0871 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51330 BETTANCOURT-LA-LONGUE	000 0A 62	8.6795	LEMAIRE ANNE
	000 0A 63	2.6200	
	000 0A 314	0.0162	
	000 0A 315	0.0235	
	000 0A 317	0.0057	
	000 0A 318	0.1603	
	000 0A 320	17.6096	
	000 0A 322	25.5195	
	000 0A 333	0.5624	
	000 0A 335	0.0014	
	000 ZB 2	4.6680	
	000 ZB 7	0.6970	
	000 ZE 1	0.2400	
	000 ZE 3	0.1720	
	000 ZE 4	0.5000	
51330 CHARMONT	000 ZK 32	7.6120	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/02/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202509171826
n°dossier : 51260186

Le Préfet
à

SCEA CHAMPAGNE CHRISTOPHE PATIS
16 RUE DE L'EGLISE

51480 LA NEUVILLE-AUX-LARRIS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5079 ha à CUCHERY (51480), actuellement mises en valeur par MOREAU DENIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260186** – logics n° 044202509171826, il est réputé complet à la date du 20/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA CHAMPAGNE CHRISTOPHE PATIS demeurant à LA NEUVILLE-AUX-LARRIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5079 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 CUCHERY	000 AB 76	0.1564	MOREAU DENIS
	000 AC 332	0.0667	
	000 AC 356	0.0670	
	000 AC 333	0.0237	
	000 AC 357	0.0541	
	000 AH 69	0.1260	
	000 AH 70	0.0140	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 02/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602235582
n°dossier : 51260189

Le Préfet
à

MARTIN ANNE-GAELLE ODILE
2 rue des patis

02130 GOUSSANCOURT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 23/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3950 ha à VERNEUIL (51700), actuellement mises en valeur par JOSSERAND CHANTAL MATHILDE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260189** – logics n° 044202602235582, il est réputé complet à la date du 23/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MARTIN ANNE-GAELLE ODILE demeurant à GOUSSANCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3950 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 VERNEUIL	000 ZI 30	0.3950	JOSSERAND CHANTAL

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 02/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601023995-001
n°dossier : 51260191

Le Préfet
à

EARL LES PUISES
3 LE VIEIL ORBEVAL

51800 GIZAUCOURT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 52.1460 ha à BETTANCOURT-LA-LONGUE (51330), actuellement mises en valeur par SCEA ALBIN LEMAIRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260191** – logics n° 044202601023995-001, il est réputé complet à la date du 23/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LES PUISES demeurant à GIZAUCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 52.1460 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51330 BETTANCOURT-LA-LONGUE	000 ZE 38	4.6490	LEMAIRE ANNE
	000 ZD 33	2.3490	
	000 ZD 32	3.2200	
	000 0A 68	5.4610	
	000 0A 67	34.1290	
	000 0A 3	2.3380	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 02/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602095177-002
n°dossier : 51260192

Le Préfet
à

BURLAT JULIEN
1 RUE ROGER TATTEGRAIN

80200 PERONNE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 198.3751 ha à SAINT-REMY-SUR-BUSSY (51600), SOMME-SUIPPE (51600), SUIPPES (51600), actuellement mises en valeur par EARL BURLAT GIGLEUX. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260192** – logics n° 044202602095177-002, il est réputé complet à la date du 23/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BURLAT JULIEN demeurant à PERONNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 198.3751 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 SAINT-REMY-SUR-BUSSY	000 ZH 6	14,5790	BURLAT CHRISTINE BURLAT HÉLOÏSE BURLAT PASCAL LACOSTE ANNE-MARIE
51600 SOMME-SUIPPE	000 ZV 11	8,6883	ARQUE CORALINE ARQUE VIVIEN BURLAT FLORIAN BURLAT NICOLAS BURLAT PASCAL
	000 ZV 12	6,3615	
	000 ZV 14	19,4951	BURLAT CHRISTINE
	000 YE 47	1,5615	BURLAT CHRISTINE BURLAT HÉLOÏSE BURLAT PASCAL
	000 ZS 1	5,7601	
	000 ZV 13	19,4015	BURLAT HÉLOÏSE LACOSTE ANNE-MARIE
	000 ZS 6	19,1979	BURLAT PASCAL
	000 ZS 5	9,3805	CUVILLIER GHISLAINE CUVILLIER HENRIETTE CUVILLIER JEAN-JACQUES CUVILLIER MARIE CUVILLIER PASCAL
	000 ZV 10	2,8295	POLICE MICHEL
51600 SUIPPES	000 ZS 4	4,8490	BURLAT CHRISTINE BURLAT HÉLOÏSE BURLAT PASCAL
	000 ZS 41	0,1210	
	000 ZS 45	32,9532	
	000 ZR 10	34,1670	BURLAT CHRISTINE BURLAT HÉLOÏSE BURLAT PASCAL LACOSTE ANNE-MARIE
	000 ZT 9	19,0300	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 02/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202512173774-002
n°dossier : 51260193

Le Préfet
à

SCEV BURLAT FILS & FILLE
20 bis rue des Charretiers

51600 SOMME-SUIPPE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.1541 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par BURLAT PASCAL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre constitution de société, il est enregistré sous le numéro **51260193** – logics n° 044202512173774-002, il est réputé complet à la date du 23/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV BURLAT FILS & FILLE demeurant à SOMME-SUIPPE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.1541 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AT 4	0.2252	BURLAT CHRISTINE, HÉLOÏSE ET PASCAL
	000 AX 158	0.4027	
	000 BA 66	0.3430	
	000 BA 70	0.0041	
	000 CA 67	0.1535	
	000 CA 68	0.0256	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 02/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601044015-003
n°dossier : 51260195

Le Préfet
à

CHARBONNIER RENAUD CLAUDE
15 RUE DE L'ABBAYE

51170 SARCY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 23/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1833 ha à SARCY (51170), actuellement mises en valeur par CHARBONNIER ERIC PIERRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260195** – logics n° 044202601044015-003, il est réputé complet à la date du 23/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHARBONNIER RENAUD CLAUDE demeurant à SARCY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1833 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 SARCY	000 ZD 349	0.0931	CHARBONNIER ERIC PIERRE
	000 ZD 355	0.0223	
	000 ZD 347	0.0679	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 02/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602245606
n°dossier : 51260197

Le Préfet
à

CROCHET PIERRE
10 Rue du Château
L'Echelle-le-Franc

51210 MONTMIRAIL

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3000 ha à BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL (51210), actuellement mises en valeur par CROCHET XAVIER. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260197** – logics n° 044202602245606, il est réputé complet à la date du 24/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CROCHET PIERRE demeurant à MONTMIRAIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51210 BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	000 ZL 46	0.3000	CROCHET XAVIER

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 02/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602135337-001
n°dossier : 51260208

Le Préfet
à

BELHOMME MICHÈLE
10 avenue de Champagne

51360 VERZENAY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 27/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.3553 ha à SILLERY (51500), VERZENAY (51360), VERZY (51380), actuellement mises en valeur par POINSENET ALAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260208** – logics n° 044202602135337-001, il est réputé complet à la date du 27/02/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/06/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BELHOMME MICHÈLE demeurant à VERZENAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.3553 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51380 VERZY	000 AB 264	0.1000	POINSENET ALAIN
	000 AB 263	0.1000	
	000 AP 34	0.0629	
	000 AP 8	0.0613	
	000 AC 290	0.0119	
	000 AC 287	0.0613	
51500 SILLERY	000 ZC 53	0.0900	
51360 VERZENAY	000 AE 268	0.0285	
	000 AN 441 (P)	0.1943	
	000 AO 216	0.0269	
	000 AO 210	0.0167	
	000 AN 112	0.0921	
	000 AN 45	0.0190	
	000 AN 43	0.0189	
	000 AN 42	0.0265	
	000 AM 517	0.0513	
	000 AL 514	0.0090	
	000 AL 512	0.0130	
	000 AL 510	0.0097	
	000 AL 67	0.0425	
	000 AK 14	0.0250	
	000 AE 241	0.0714	
	000 AE 219	0.1341	
	000 AE 218	0.0890	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603015729-002
n°dossier : 51260212

Le Préfet
à

PARNISARI DOMINIQUE
1 RUELLE ROUSSEL

51300 GLANNES

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 06/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2694 ha à GLANNES (51300), actuellement mises en valeur par PARNISARI CHRISTIAN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260212** – logics n° 044202603015729-002, il est réputé complet à la date du 06/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : PARNISARI DOMINIQUE demeurant à GLANNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2694 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51300 GLANNES	000 ZK 87	0.2694	PARNISARI EMILIE PARNISARI JEROME

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603015737
n°dossier : 51260215

Le Préfet
à

SA CchampagneBILLECART-SALMON
40, rue Carnot

51150 AY-CHAMPAGNE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 02/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3629 ha à CHOUILLY (51530). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260215** – logics n° 044202603015737, il est réputé complet à la date du 02/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **02/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON demeurant à AY-CHAMPAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3629 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 CHOUILLY	000 AX 21	0.1814	SIMART SANDRINE
	000 AZ 140	0.1815	SIMART FRANCK

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 09/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602245628-001
n°dossier : 51260217

Le Préfet
à

TRIQUENOT NOEMIE
7 PLACE DE LA GLOIE

51190 LE MESNIL-SUR-OGER

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 03/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1000 ha à BLANCS-COTEAUX (51130), actuellement mises en valeur par LANDREAT CHRISTINE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260217** – logics n° 044202602245628-001, il est réputé complet à la date du 03/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : TRIQUENOT NOEMIE demeurant à LE MESNIL-SUR-OGER a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51130 BLANCS-COTEAUX	000 AS 60	0.1000	LANDREAT CHRISTINE

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 09/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602265660-002
n°dossier : 51260224

Le Préfet
à

GAIDOZ VIRGINIE BRIGITTE
29 RUE DE L EGLISE

51110 WARMERIVILLE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 06/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 31.7071 ha à MONTBRE (51500), RILLY-LA-MONTAGNE (51500), VILLERS-AUX-NOEUDS (51500), actuellement mises en valeur par PICARD ALAIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260224** – logics n° 044202602265660-002, il est réputé complet à la date du 06/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GAIDOZ VIRGINIE BRIGITTE demeurant à WARMERIVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 31.7071 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 MONTBRE	000 ZB 57	0,8295	PICARD ALAIN
	000 ZB 58	2,1855	
51500 RILLY-LA-MONTAGNE	000 ZA 3	8,7870	SORIAT MAXIME SORIAT PILARD FLORENCE
51500 VILLERS-AUX-NOEUDS	000 0Z 431	0,5604	ASSOCIATION FONCIÈRE DE VILLERS AUX NOEUDS
	000 0X 94	0,8976	BARDOUX MONIQUE BARDOUX BERNARD
	000 0Z 245	1,5880	
	000 0X 95	0,9765	BARDOUX MONIQUE JACQUET BRIGITTE
	000 0Y 15	1,7470	
	000 0Y 80	2,4650	
	000 0Y 34	1,7910	PICARD ALAIN
	000 0Y 35	0,1710	
	000 0Z 23	1,8760	
	000 0Z 429	3,1706	
	000 0X 9	0,6120	SORIAT MAXIME SORIAT PILARD FLORENCE
	000 0Y 82	2,8650	
	000 0Z 75	1,1850	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 09/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603025755
n°dossier : 51260225

Le Préfet
à

SCEA DES FUGUIERS
3 ROUTE DES TUILERIES

51260 LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 06/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.4075 ha à LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE (51260), actuellement mises en valeur par PORENTRU PATRICE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260225** – logics n° 044202603025755, il est réputé complet à la date du 06/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **06/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DES FUGUIERS demeurant à LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.4075 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51260 LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	000 0A 421	0.3515	PORENTRU PATRICE
	000 0B 1602	0.0151	
	000 0B 1605	0.0056	
	000 0B 1608	0.0288	
	000 0B 1611	0.0065	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603025758-001
n°dossier : 51260226

Le Préfet
à

GOBILLARD PERRINE
126 RUE SAINT VINCENT

51160 HAUTVILLERS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 17/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.0343 ha à MARDEUIL (51530), actuellement mises en valeur par SCEV ALEXANDRE GOBILLARD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260226** – logics n° 044202603025758-001, il est réputé complet à la date du 17/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : GOBILLARD PERRINE demeurant à HAUTVILLERS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.0343 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 MARDEUIL	000 AV 258	0.0343	GOBILLARD PERRINE

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 16/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603045824
n°dossier : 51260230

Le Préfet
à

EARL DE LA VALLEE DES DAMES
25 RUE PERROT D'ABLANCOURT

51240 ABLANCOURT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 08/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 5.6000 ha à DROSNAY (51290), actuellement mises en valeur par IOCHMANN GERALD. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260230** – logics n° 044202603045824, il est réputé complet à la date du 08/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **08/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE LA VALLEE DES DAMES demeurant à ABLANCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 5.6000 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51290 DROSNAY	000 ZC 20	5.6000	CADET LYDIE

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 16/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603085903
n°dossier : 51260233

Le Préfet
à

SAS LHEUREUX PLEKHOFF S ET A
25 ROUTE DE MONTFLAMBERT
MANOIR DE MONTFLAMBERT

51160 MUTIGNY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.2048 ha à VANDIERES (51700), actuellement mises en valeur par BONNINGRE EDITH. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260233** – logics n° 044202603085903, il est réputé complet à la date du 09/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SAS LHEUREUX PLEKHOFF S ET A demeurant à MUTIGNY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.2048 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 VANDIERES	000 AI 140	0.0144	SAS LHEUREUX PLEKHOFF S ET A
	000 AI 142	0.0298	
	000 AI 150	0.1157	
	000 AI 507	0.0215	
	000 AI 538	0.0091	
	000 AI 540	0.0143	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 16/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202506050011-004
n°dossier : 51260234

Le Préfet
à

SCEA PIOT
2 grande rue

51800 COURTEMONT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 4.1160 ha à LAVAL-SUR-TOURBE (51600), actuellement mises en valeur par DANNEQUIN FREDERIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260234** – logics n° 044202506050011-004, il est réputé complet à la date du 09/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA PIOT demeurant à COURTEMONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.1160 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 LAVAL-SUR-TOURBE	000 ZD 21	4.1160	DANNEQUIN ANNIE ET FREDERIC

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 16/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202511102934
n°dossier : 51260238

Le Préfet
à

CHARDONNET ROMAIN
216 bis rue Paul Vaillant Couturier

94140 ALFORTVILLE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 4.3743 ha à BROUILLET (51170), CRUGNY (51170), JOUY-LES-REIMS (51390), NANTEUIL-SUR-MARNE (77730), PARGNY-LES-REIMS (51390), SACY (51500), TRESLON (51140), VILLE-DOMMANGE (51390), actuellement mises en valeur par EARL CHARDONNET ERIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre première installation dans une société sans apport de surface, il est enregistré sous le numéro **51260238** – logics n° 044202511102934, il est réputé complet à la date du 09/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : CHARDONNET ROMAIN demeurant à ALFORTVILLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.3743 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 BROUILLET	000 0A 266	0,0530	ADAM THIERRY
	000 0A 267	0,0651	
	000 0A 268	0,0382	
	000 0A 1	0,0471	SANSON VÉRONIQUE
	000 0A 2	0,0432	
	000 0A 3	0,0346	
	000 0A 4	0,0336	
	000 0A 5	0,0615	
	000 0A 6	0,1144	
	000 0A 7	0,1145	
	000 0A 8	0,0832	
	000 0A 9	0,0875	
	000 0A 10	0,0972	
51170 CRUGNY	000 ZI 95	0,1420	
51390 JOUY-LES-REIMS	000 A 1218	0,0587	BERGERONNEAU JAMES
	000 0A 1223	0,0534	EARL CHARDONNET ERIC
	000 B 99	0,0383	GILLERY BERNARD
77730 NANTEUIL-SUR-MARNE	000 ZA 5	0,0280	ALEXANDRE FETY-SIMARD
	000 ZA 6	0,1160	
	000 ZA 7	0,0500	
	000 ZA 8	0,1180	
	000 ZA 10	0,0840	
	000 ZA 11	0,3200	
	000 ZA 9	0,0840	BRAME ERIC
51390 PARGNY-LES-REIMS	000 AC 13	0,1437	GILLERY BERNARD
51500 SACY	000 0B 1849	0,0192	
	000 0B 1853	0,0015	
	000 0B 1854	0,0193	
51140 TRESLON	000 ZB 84	0,1965	CHARDONNET MARIE-FRANCE
51390 VILLE-DOMMANGE	000 AI 651	0,1098	BERGERONNEAU JAMES
	000 AI 97	0,1655	CHARDONNET MARIE-FRANCE
	000 AI 316	0,0898	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 AI 572	0,1492	
	000 AK 240	0,0479	
	000 AK 563	0,1613	
	000 AK 620	0,0566	
	000 AK 622	0,0071	
	000 AK 624	0,0135	
	000 AK 626	0,0077	
	000 AK 628	0,0091	
	000 Z0 255	0,1301	
	000 Z0 256	0,1690	
	000 AK 834	0,0045	COMMUNE DE VILLEDOMMANGE
	000 AI 29	0,2693	GILLERY BERNARD
	000 AC 78	0,0566	LAVARTE SYLVIANE
	000 AL 277	0,0818	
	000 AE 197	0,1780	MITOUART BERNADETTE
	000 AI 255	0,0561	
	000 AI 256	0,0619	
	000 AI 260	0,0165	
	000 AI 261	0,0144	
	000 AI 318	0,0143	
	000 AI 319	0,0518	
	000 AI 365	0,0311	
	000 AI 366	0,0304	
	000 AK 818	0,0061	SOCIÉTÉ SC DE VILLEDOVIGNES
	000 AK 983	0,0392	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 16/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603095957
n°dossier : 51260239

Le Préfet
à

EI QUENARDEL AURELIEN
7 RUE DE LA PAIX

51220 BRIMONT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 09/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.1561 ha à MAILLY-CHAMPAGNE (51500), actuellement mises en valeur par EARL CHAMPAGNE CLAUDE QUENARDEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260239** – logics n° 044202603095957, il est réputé complet à la date du 09/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **09/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EI QUENARDEL AURELIEN demeurant à BRIMONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.1561 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 MAILLY-CHAMPAGNE	000 AI 21	0.1561	QUENARDEL FRANCIS

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 16/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601074107-004
n°dossier : 51260242

Le Préfet
à

LEGRAND GHISLAIN FERNAND
2 rue du Moulin

51110 BOURGOGNE-FRESNE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 326.9843 ha à AUMENANCOURT (51110), BEINE-NAUROY (51490), BETHENY (51450), BOURGOGNE-FRESNE (51110), BRIENNE-SUR-AISNE (08190), BRIMONT (51220), PIGNICOURT (02190), PROSNES (51400), PUISIEULX (51500), SILLERY (51500), actuellement mises en valeur par SCEA DE PUIVART. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260242** – logics n° 044202601074107-004, il est réputé complet à la date du 11/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEGRAND GHISLAIN FERNAND demeurant à BOURGOGNE-FRESNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 326.9843 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51110 AUMENANCOURT	000 ZH 6	0,0640	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER ALEXANDRA
	000 ZH 26	39,2394	
	000 ZH 14	7,5880	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER SEBASTIEN
	000 ZI 7	5,8360	
	000 ZI 8	1,8200	
	000 ZI 10	4,8010	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER NICOLAS
	000 ZI 24	0,7360	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER PATRICK
51490 BEINE-NAUROY	000 0D 275	7,0387	CHARPENTIER PATRICK
	000 0D 276	0,7659	
	000 0D 277	2,5784	
51450 BETHENY	000 0V 202	0,0988	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER SIMON
	000 0V 206	0,4710	
	000 0V 207	3,6302	
	000 0V 209	3,7086	
	000 0V 210	0,2539	
	000 0V 211	2,3222	
	000 0V 212	3,9345	
	000 0V 214	7,8070	
	000 0V 254	0,0243	
	000 0V 268	0,4136	
	000 ZH 9	0,2120	
	000 ZH 14	7,6280	
	000 ZH 15	1,1530	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER SEBASTIEN
	000 0V 216	0,0586	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER NICOLAS
	000 0V 247	1,7929	
	000 0V 249	0,0101	
	000 0V 250	0,0084	
	000 0V 262	15,9161	
	000 0V 264	0,6704	
	000 0V 266	0,4568	
	000 0V 270	0,0433	
	000 0V 286	0,0670	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 0V 287	0,1510	
	000 ZH 10	6,9450	
	000 ZI 1	1,2440	
	000 ZI 3	0,3470	
	000 ZI 11	0,0057	
	000 ZI 12	0,0071	
	000 0V 271	0,0018	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER PATRICK
	000 0V 280	0,0018	
51110 BOURGOGNE-FRESNE	261 ZB 12	0,1500	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER NICOLAS
	261 ZB 13	0,1900	
08190 BRIENNE-SUR-AISNE	000 ZH 4	0,5480	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER SEBASTIEN
51220 BRIMONT	000 0Z 416	0,2680	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER SEBASTIEN
	000 0Z 457	1,1660	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER SIMON
	000 0Z 660	2,1215	
	000 0Z 666	2,0693	
	000 0Z 668	0,4038	
	000 ZS 16	4,9690	
	000 ZS 17	0,3920	
	000 0Z 662	0,4950	CHARPENTIER PHILIPPE
	000 0Z 415	20,6177	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER SEBASTIEN
	000 0Z 418	0,2005	
	000 0Z 419	0,2005	
	000 0Z 420	0,2920	
	000 0Z 422	0,1755	
	000 ZS 18	0,0545	
	000 ZS 19	0,7420	
02190 PIGNICOURT	000 ZB 1	2,1940	
	000 ZE 1	17,8500	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER EMILIE
	000 ZE 2	19,4200	
	000 ZE 3	4,2020	
	000 ZE 4	0,6170	CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER NICOLAS
	000 ZE 18	8,2139	
51400 PROSNES	000 0D 625	0,3940	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER PHILIPPE
	000 0F 1162	0,0790	
	000 0D 783	19,6810	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER PHILIPPE CHARPENTIER SIMON
	000 0F 1286	0,3430	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER SIMON
	000 0V 4	3,6350	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 0W 15	3,0140	
	000 0Y 30	5,1390	
	000 0Y 41	0,4140	
	000 0F 762	0,0760	CHARPENTIER PHILIPPE
	000 0F 1140	0,2600	
	000 0F 1141	0,0430	
	000 0F 1142	0,0125	
	000 0F 1143	1,0145	
	000 0F 1147	0,1300	
	000 0F 1148	0,1300	
	000 0F 1149	0,7720	
	000 0F 1150	0,2490	
	000 0F 1284	0,0450	
	000 0F 1291	0,1860	
	000 0F 1293	0,1390	
	000 0F 1330	0,0408	
	000 0U 25	3,3360	
	000 0W 34	0,2520	
	000 0D 433	0,5150	LAUBREAUX ÉPOUSE MACQUET NICOLE
	000 0D 434	0,5150	
	000 0D 435	0,3450	
	000 0V 396	2,8630	
	000 0W 41	5,0570	
	000 0U 33	1,7170	MACQUET BENOIT MACQUET JÉRÔME MACQUET NATHALIE MACQUET OLIVIER
	000 0V 465	3,9853	
	000 0Y 10	3,0000	
51500 PUISIEULX	000 0A 334	7,1658	CHARPENTIER PATRICK CHARPENTIER ALEXANDRA
	000 0A 335	2,2972	
	000 0Y 56	1,7440	
	000 0Z 38	5,0827	
	000 0Z 50	0,2840	
	000 AB 90	0,4206	
	000 ZA 18	1,9959	
	000 ZC 3	15,2994	
51500 SILLERY	000 0D 425	0,9300	
	000 ZO 3	16,9789	CHARPENTIER PHILIPPE SCEA DE PUIVART CHARPENTIER PATRICK

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601134308-001
n°dossier : 51260243

Le Préfet
à

SCEA POULART
FERME DE MOSCOU

51400 PROSNES

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 11/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, d'ateliers hors-sol (élevage de poules pondeuses) d'une superficie pondérée de 53.5 ha ainsi que d'un parcours extérieur de 10.5341 ha à PROSNES (51400), actuellement mises en valeur par SCEA FERME DE MOSCOU. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne la constitution de la SCEA POULART, il est enregistré sous le numéro **51260243** – logics n° 044202601134308-001, il est réputé complet à la date du 11/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **11/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA POULART demeurant à PROSNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour des ateliers hors-sol (élevage de poules pondeuses) d'une superficie pondérée de 53.5 ha situés sur les parcelles ci-dessous et 10.5341 ha de parcours extérieur.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51400 PROSNES	000 0X 22	8.1910	COISNE MARION FLAMBERT BAPTISTE FLAMBERT CLOVIS FLAMBERT NICOLAS FLAMBERT OLIVIER SCEA FERME DE MOSCOU
	000 0C 614	0.0650	
	000 0C 613	2.0910	
	000 0C 607	0.1871	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602245605-001
n°dossier : 51260245

Le Préfet
à

SCEA VIGNOBLES GERMAIN
40 Rue de Reims

51500 RILLY-LA-MONTAGNE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 22/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5040 ha à TAISSY (51500), actuellement mises en valeur par BOMCHEN FRANCOISE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260245** – logics n° 044202602245605-001, il est réputé complet à la date du 22/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA VIGNOBLES GERMAIN demeurant à RILLY-LA-MONTAGNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5040 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 TAISSY	000 0Y 94	0.5040	MHCS

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202508231377-005
n°dossier : 51260260

Le Préfet
à

JACQUESSON MARIE SOPHIE
2 RUE DU MARECHAL JUIN

51530 CHAVOT-COURCOURT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 15/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.7351 ha à CUIS (51530), MOUSSY (51530), actuellement mises en valeur par EARL GÉRARD JACQUESSON . Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260260** – logics n° 044202508231377-005, il est réputé complet à la date du 15/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : JACQUESSON MARIE SOPHIE demeurant à CHAVOT-COURCOURT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.7351 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 MOUSSY	000 0B 1727	0.0179	LENOBLE YVETTE
	000 0B 1725	0.3016	
	000 0B 1729	0.1163	JACQUESSON GÉRARD
	000 0B 1730	0.0232	
51530 CUIS	000 0C 1294	0.0069	
	000 0C 1146	0.0405	
	000 0C 1145	0.0371	
	000 0C 577	0.0265	
	000 0C 576	0.0528	
	000 0C 341	0.0453	
	000 0A 438	0.0367	
	000 0A 298	0.0303	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602185459-003
n°dossier : 51260261

Le Préfet
à

BRISSET MARIE-LYNE ISABELLE
8 rue du Sorbier

51480 CUCHERY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 07/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.3638 ha à CUCHERY (51480), actuellement mises en valeur par DURAND CHRISTOPHE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260261** – logics n° 044202602185459-003, il est réputé complet à la date du 07/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **07/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BRISSET MARIE-LYNE ISABELLE demeurant à CUCHERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.3638 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 CUCHERY	000 AI 399	0,0325	DURAND CATHERINE DURAND LOIC DURAND MANON
	000 AI 400	0,0209	
	000 AI 401	0,0606	
	000 AI 402	0,1196	
	000 AI 441	0,0315	
	000 AI 487	0,0115	
	000 AI 551	0,0085	
	000 AI 555	0,0291	
	000 AH 363	0,0314	DURAND MANON
	000 AI 251	0,0134	
	000 AI 253	0,0048	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602115240-001
n°dossier : 51260262

Le Préfet
à

SCEV DEMOLIN
7 RUE DE LA PAIX

51220 BRIMONT

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 15/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.8398 ha à LUDES (51500), actuellement mises en valeur par EARL CHAMPAGNE CLAUDE QUENARDEL, KOSIERK FRANCOISE MAURICETTE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260262** – logics n° 044202602115240-001, il est réputé complet à la date du 15/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **15/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEV DEMOLIN demeurant à BRIMONT a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.8398 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51500 LUDES	000 AT 236	0.4653	MOET HENNESSY CHAMPAGNE SERVICES
	000 AO 83	0.3122	QUENARDEL FRANCIS
	000 AO 82	0.0045	
	000 AT 71	0.0578	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 23/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603136061-001
n°dossier : 51260264

Le Préfet
à

MODE-BOURGEOIS SYLVIE
6 rue du général Appert

51600 SAINT-REMY-SUR-BUSSY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 16/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, d'ateliers hors-sol (élevage de poulets de chair) d'une superficie pondérée de 24 ha à SAINT-REMY-SUR-BUSSY (51600), actuellement mises en valeur par SCEA MODE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation dans la société SCEA MODE , il est enregistré sous le numéro **51260264** – logics n° 044202603136061-001, il est réputé complet à la date du 16/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : MODE-BOURGEOIS SYLVIE demeurant à SAINT-REMY-SUR-BUSSY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour des ateliers hors-sol (élevage de poulets de chair) d'une superficie pondérée de 24 ha situés sur les parcelles ci-dessous.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 SAINT-REMY-SUR-BUSSY	000 ZS 78	0.7345	SCEA MODE
	000 ZS 73 (K)	0.7400	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 30/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602265661-001
n°dossier : 51260270

Le Préfet
à

EARL DE MACLAUNAY
12 RUE PAUL LEROY
MACLAUNAY

51210 MONTMIRAIL

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 20/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 16.3230 ha à MECRINGES (51210), MONTMIRAIL (51210), actuellement mises en valeur par LAURENT GUY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260270** – logics n° 044202602265661-001, il est réputé complet à la date du 20/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE MACLAUNAY demeurant à MONTMIRAIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 16.3230 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51210 MONTMIRAIL	000 ZS 3	4.9860	LAURENT GUY ET DANIELLE
	000 ZS 2	0.6140	LAURENT DANIELLE
51210 MECRINGES	000 ZI 84	8.3230	
	000 ZH 64	2.4000	LAURENT GUY ET DANIELLE

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 30/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603015735-004
n°dossier : 51260271

Le Préfet
à

JEAN ISABELLE MICHELINE
4 RUE ALPHONSE PERRIN

51480 DAMERY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 20/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.1373 ha à BOURSAULT (51480), DAMERY (51480), VAUCIENNES (51480), actuellement mises en valeur par EARL JOEL JEAN-PIERRE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre participation à une autre exploitation, il est enregistré sous le numéro **51260271** – logics n° 044202603015735-004, il est réputé complet à la date du 20/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : JEAN ISABELLE MICHELINE demeurant à DAMERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.1373 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 BOURSAULT	000 AH 78	0,0094	JEAN ISABELLE MICHELINE JEAN JÖEL PIERRE ÉPOUSE JEAN CLAUDINE
	000 AH 512	0,0278	
	000 AH 515	0,1170	
	000 AH 528	0,0016	
	000 AH 536	0,0023	
51480 DAMERY	000 AC 245	0,0525	
	000 AM 5	0,1290	
	000 AM 609	0,0259	
	000 AM 610	0,0168	
51480 VAUCIENNES	000 A 529	0,0700	
	000 A 842	0,0130	
	000 A 843	0,0420	
	000 A 844	0,0260	
	000 A 845	0,0280	
	000 A 846	0,0280	
	000 A 847	0,0340	
	000 A 848	0,0370	
	000 A 849	0,0180	
	000 A 850	0,0755	
	000 A 851	0,0310	
	000 A 852	0,0190	
	000 A 875	0,0930	
	000 A 876	0,0440	
	000 A 877	0,0420	
	000 A 878	0,0130	
	000 A 879	0,0300	
	000 A 954	0,0140	
	000 A 955	0,0145	
	000 A 956	0,0300	
	000 A 1109	0,0200	
	000 B 453	0,0330	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 30/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602125306-002
n°dossier : 51260272

Le Préfet
à

FAUVET GWENAELLE VALÉRIE
2 place andre collard

51150 BOUZY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 23/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.9120 ha à AMBONNAY (51150), actuellement mises en valeur par EARL FAUVET LUDOVIC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre première installation dans une société sans apport de surface, il est enregistré sous le numéro **51260272** – logics n° 044202602125306-002, il est réputé complet à la date du 23/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **23/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : FAUVET GWENAELLE VALÉRIE demeurant à BOUZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.9120 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 AMBONNAY	000 AO 255	0,4669	FAUVET LUDOVIC
	000 AP 112	0,4456	
	000 AR 288	0,1116	
	000 AS 226	0,1061	
	000 AH 223	0,0769	SCI LES GALIPES
	000 AH 224	0,0779	
	000 AK 143	0,0354	
	000 AR 97	0,1350	
	000 AR 98	0,0518	
	000 AS 27	0,1456	
	000 AE 151	0,2504	SOCIÉTÉ POL ROGER ET CIE
	000 AE 152	0,0088	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 30/03/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601154372-002
n°dossier : 51260273

Le Préfet
à

SCEA DU MELDANCON
16 RUE BENARD

51290 LIGNON

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 109.8117 ha à ARRIGNY (51290), BRANDONVILLERS (51290), GIGNY-BUSSY (51290), LIGNON (51290), SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON (51290), SOMSOIS (51290), actuellement mises en valeur par EARL VERNANT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260273** – logics n° 044202601154372-002, il est réputé complet à la date du 24/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA DU MELDANCON demeurant à LIGNON a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 109.8117 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51290 ARRIGNY	000 0W 7	1,4350	VERNANT DIDIER
51290 BRANDONVILLERS	000 ZM 43	0,2030	GRANDPRE MARIE-LAURE
	000 ZM 44	3,5920	
	000 ZM 11	1,6680	LACOINTAT EDWIGE
	000 ZM 32	0,0890	
	000 ZM 33	0,0890	
	000 ZM 34	3,3310	
	000 ZM 37	1,0570	
	000 ZM 38	1,5260	
	000 ZM 39	3,0587	VERNANT DIDIER
	000 ZM 40	0,5483	
51290 GIGNY-BUSSY	000 0B 562	0,5249	GERARD SERGE
	000 0B 575	1,0011	
	000 ZT 58	1,2270	
	000 ZT 57	1,0960	HERVEUX JEROME
	000 ZE 20	2,1540	LAMBERT MICHELE
	000 ZT 185	2,2213	VERNANT DIDIER
51290 LIGNON	000 ZB 25	8,3900	LACOINTAT EDWIGE
	000 ZB 26	2,8160	
	000 ZD 44	3,8100	
	000 ZE 4	5,3000	
	000 ZB 35	0,0930	VERNANT BERNARD
	000 0B 335	1,4480	VERNANT BERNARD VERNANT DIDIER VERNANT FLORA VERNANT LAURENCE INDIVISION VERNANT
	000 ZA 3	5,5600	
	000 ZA 36	7,8800	
	000 ZB 34	7,1960	
	000 ZD 45	1,0920	
	000 0B 333	0,1237	VERNANT DIDIER
	000 0B 334	0,3700	
	000 0B 336	0,5665	
	000 0B 462	0,5437	
	000 0B 464	0,2517	
	000 ZB 13	1,6730	
	000 ZB 14	2,9870	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 ZD 120	0,5031	
51290 SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENESTET-ISSON	000 ZL 38	0,9600	COUPLET NICOLAS COUPLET SEBASTIEN
	000 ZM 21	6,3590	LACOINTAT EDWIGE
	000 0D 65	0,3229	VERNANT BERNARD
	000 0D 746	0,2354	
	000 ZM 15	7,8780	VERNANT BERNARD VERNANT DIDIER VERNANT FLORA VERNANT LAURENCE INDIVISION VERNANT
	000 0C 441	0,2587	VERNANT DIDIER
	000 0C 442	0,9955	
	000 0C 506	0,4590	
	000 0C 509	0,1698	
	000 0C 510	0,1761	
	000 0C 513	0,3268	
	000 0C 514	0,1961	
	000 0C 517	0,5222	
	000 0C 565	0,0836	
	000 0C 607	0,1151	
	000 0C 608	0,2931	
	000 0C 609	0,0662	
	000 0C 610	0,0730	
	000 0D 624	0,1243	
	000 ZC 68	3,4200	
	000 ZD 8	0,4700	
	000 ZK 7	2,5740	
	000 ZK 8	1,7270	
	000 ZK 11	3,7110	
	000 ZK 12	0,1350	
	000 ZM 14	1,7960	
51290 SOMSOIS	000 AC 35	0,0589	
	000 AC 36	0,1115	
	000 AC 37	0,0621	VERNANT JOSETTE
	000 AC 38	0,2523	
	000 AC 199	0,4541	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 07/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603196250
n°dossier : 51260281

Le Préfet
à

DERUELLE FLORIAN
15 rue de l'Eglise

51390 PARGNY-LES-REIMS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 25/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 162.2549 ha à CHAMBRECY (51170), POILLY (51170), SARCY (51170), VILLE-EN-TARDENOIS (51170), actuellement mises en valeur par DERUELLE BERTRAND LUC. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260281** – logics n° 044202603196250, il est réputé complet à la date du 25/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DERUELLE FLORIAN demeurant à PARGNY-LES-REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 162.2549 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51170 CHAMBRECY	000 ZE 16	4,9291	DODINOT PAULE
51170 POILLY	000 ZL 25	0,2200	DERUELLE BERTRAND
	000 ZH 19	4,2140	GFA DU PONT A BERTIN
	000 ZL 26	0,3680	
	000 ZL 29	3,7917	
	000 ZL 29	3,7918	
51170 SARCY	000 ZB 31	2,3477	BOUCHE FABRICE
	000 ZA 44	2,2500	COMPAS-DERUELLE CATHERINE
	000 ZA 33	9,1593	DODINOT PAULE
	000 ZL 6	0,5497	
	000 ZL 7	1,1317	
	000 ZL 7	2,2633	
	000 zc 7	5,7005	
	000 ZA 5	2,2757	GFA DU PONT A BERTIN
	000 ZA 10	6,4810	
	000 ZA 25	20,4250	
	000 ZA 59	2,1469	
	000 ZB 30	2,7500	
	000 ZC 14	0,1645	
	000 ZC 15	0,1490	
	000 ZC 16	3,1040	
	000 ZC 35	3,3510	
	000 ZC 49	3,9210	
	000 ZD 268	1,4980	
	000 ZD 285	4,5000	
	000 ZE 8	0,7580	
	000 ZE 17	2,6259	
	000 ZE 20	4,0350	
	000 ZE 27	4,9490	
	000 ZE 35	4,7345	
	000 ZE 46	0,0700	
	000 ZE 47	0,9650	
	000 ZH 12	3,9183	
	000 ZH 12	1,3061	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 ZI 30	1,5960	
	000 ZI 42	6,5500	
	000 ZI 43	0,1075	
	000 ZI 53	2,9940	
	000 ZI 67	0,3660	
	000 ZI 76	2,3957	
	000 ZI 77	0,8116	
	000 ZI 83	1,1580	
	000 ZI 87	4,4192	
	000 ZI 100	4,4260	
	000 ZK 3	3,0952	
	000 ZD 269	1,5650	GUIDET MUGUETTE
	000 ZI 28	1,5580	
	000 ZB 29	1,9210	HOUZET CHRISTIAN
	000 ZD 267	2,2610	
	000 ZE 16	0,7780	
	000 ZI 68	2,2640	MARTIN BERNARD
	000 ZE 48	0,1340	PERON-PREVOTEAU ANNIE
51170 VILLE-EN-TARDENOIS	000 ZA 14	3,5610	GFA DU PONT A BERTIN
	000 ZA 16	2,9750	
	000 ZA 18	2,4740	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603075894
n°dossier : 51260282

Le Préfet
à

BECKEL ALICE CLAIRE
42 RUE DU MOULIN

51150 ATHIS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 25/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 149.7666 ha à ATHIS (51150), BERGERES-LES-VERTUS (51130), CHERVILLE (51150), PLIVOT (51150), VAL-DES-MARAIS (51130), VRAUX (51150), actuellement mises en valeur par GAEC MAUCOURT RAFY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260282** – logics n° 044202603075894, il est réputé complet à la date du 25/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **25/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : BECKEL ALICE CLAIRE demeurant à ATHIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 149.7666 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 ATHIS	000 A 1224	0,0852	BOUCHEZ-TEKIELA MONIQUE
	000 A 2538	0,0468	
	000 A 2539	0,0361	
	000 A 2540	0,0232	
	000 A 2541	0,0321	
	000 A 2542	0,0170	
	000 A 2543	0,0171	
	000 A 2636	0,0658	
	000 A 2637	0,0042	
	000 A 2638	0,0370	
	000 ZP 147	0,2640	
	000 ZP 149	0,1900	
	000 AC 6	0,6165	CHOCHINA FRANÇOIS CHOCHINA NICOLE LERIBILLARD LIXON THÉRÈSE
	000 ZY 19	0,5029	HENIN ÉLISABETH
	000 A 566	2,3784	MAIRIE D'ATHIS
	000 A 567	1,4454	
	000 A 568	3,2873	
	000 B 2	0,4731	
	000 B 358	1,7200	
	000 C 35	0,0800	
	000 C 37	1,7900	
	000 C 894	0,5335	
	000 A 2534	1,1760	MAUCOURT GEOFFREY MAUCOURT JEAN-MICHEL
	000 YA 24	9,7572	
	000 ZP 6	1,7388	
	000 ZY 20	0,5200	
	000 ZY 21	8,4999	
	000 ZA 20	1,1250	MAUCOURT JEAN-MICHEL
	000 ZP 24	7,2613	
	000 ZY 18	15,8651	MAUCOURT JEAN-MICHEL MAUCOURT GEOFFREY
	000 ZS 19	9,5699	MAUCOURT JEAN-MICHEL

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 ZT 1	14,9283	MAUCOURT RAPHAËL
	000 ZT 2	9,4069	
51130 BERGERES-LES-VERTUS	000 V 21	1,4960	MAUCOURT GEOFFREY MAUCOURT RAPHAËL
	000 ZO 28	0,9890	
	000 ZO 29	2,0410	
	000 ZD 55	6,1020	MAUCOURT GEOFFREY RAFY GUILLAUME MAUCOURT RAPHAËL RAFY AUDREY RAFY YOANN RAFY ALEXIS
51150 CHERVILLE	000 ZE 22	23,4655	MAUCOURT JEAN-MICHEL MAUCOURT RAPHAËL
51150 PLIVOT	000 ZC 7	2,8697	MAUCOURT GEOFFREY MAUCOURT JEAN-MICHEL
	000 ZC 8	0,1883	
51130 VAL-DES-MARAIS	000 Z 19	3,0700	MAUCOURT RAPHAËL MAUCOURT GEOFFREY
51150 VRAUX	000 ZO 11	16,0511	MAUCOURT GEOFFREY MAUCOURT JEAN-MICHEL

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 07/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603085925-001
n°dossier : 51260291

Le Préfet
à

LEGENDRE SÉVERINE, SANDRINE
2 place Mozart

51700 TROISSY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 26/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.4631 ha à PASSY-GRIGNY (51700), actuellement mises en valeur par BARYLA ALEXIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260248** – logics n° 044202603085925-001, il est réputé complet à la date du 26/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **26/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : LEGENDRE SÉVERINE, SANDRINE demeurant à TROISSY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.4631 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51700 PASSY-GRIGNY	000 0H 1371	0.0188	LEGENDRE SÉVERINE
	000 0H 1382	0.4055	
	000 0H 1385	0.0101	
	000 0H 1388	0.0282	
	000 0H 1391	0.0391	
	000 0A 842	0.0196	
	000 0A 845	0.2451	
	000 0A 847	0.0185	
	000 0A 851	0.0215	
	000 0A 852	0.0460	
	000 0A 853	0.0150	
	000 0A 855	0.1466	
	000 0A 1941	0.0081	
	000 0A 1951	0.0008	
	000 0A 1952	0.0212	
	000 0A 1953	0.0668	
	000 0A 1955	0.0011	
	000 0H 1369	0.0012	
	000 0H 1372	0.0166	
	000 0H 1373	0.0007	
	000 0H 1401	0.0006	
	000 0H 1405	0.0001	
	000 0H 1407	0.0036	
	000 0H 1412	0.3102	
	000 0H 1414	0.0181	

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602205533-004
n°dossier : 51260292

Le Préfet
à

SARL DES 4 VENTS
8 RUE DES QUATRE VENTS

51150 AMBONNAY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres et vignes d'une superficie de 22.1773 ha à AIGNY (51150), AMBONNAY (51150), CONDE-SUR-MARNE (51150), SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE (51520), actuellement mises en valeur par HATTAT BEATRICE ISABELLE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260292** – logics n° 044202602205533-004, il est réputé complet à la date du 27/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SARL DES 4 VENTS demeurant à AMBONNAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 22.1773 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 AIGNY	000 ZD 90	0,7770	WILNES NADINE
51150 AMBONNAY	000 AB 386	0,2100	LAUNOIS HERVÉ LAUNOIS ROBERT
	000 ZB 48	1,7518	VARLOT BÉATRICE VARLOT DENIS
	000 ZB 69	2,4609	VARLOT BÉATRICE VARLOT DENIS VARLOT ELODIE
	000 ZB 31	0,9066	VARLOT DENIS
	000 ZH 14	0,3850	
	000 AD 10	0,1596	WILNES NADINE
	000 AK 179	0,0238	
	000 AN 212	0,0429	
	000 AN 527	0,0178	
	000 AS 142	0,0179	
	000 AS 143	0,1555	
	000 AS 260	0,0658	
	000 AS 284	0,0042	
	000 ZA 148	0,0146	
	000 ZB 24	0,6236	
	000 ZB 58	1,2138	
	000 ZB 59	3,5000	
	000 AK 103	0,0741	WILNES NADINE WILNES ARNAUD
	000 AM 140	0,1276	
	000 AP 67	0,4138	
	000 AR 111	0,2213	
51150 CONDE-SUR-MARNE	000 ZR 19	1,1360	VARLOT BÉATRICE VARLOT DENIS VARLOT ELODIE
	000 ZK 40	0,2580	VARLOT DENIS
51520 SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	000 ZK 10	7,6157	VARLOT BÉATRICE VARLOT DENIS VARLOT ELODIE

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603266445
n°dossier : 51260293

Le Préfet
à

EARL BRIQUET STEPHANE
37 chemin de haut

51300 PRINGY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 39.0630 ha à FAUX-VESIGNEUL (51320), PRINGY (51300), actuellement mises en valeur par BRIQUET EMMANUEL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260293** – logics n° 044202603266445, il est réputé complet à la date du 27/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL BRIQUET STEPHANE demeurant à PRINGY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 39.0630 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51320 FAUX-VESIGNEUL	000 YM 20	13,0780	GILLET JEANNINE
51300 PRINGY	000 ZE 23	3,0540	BRIQUET JEAN-PIERRE
	000 ZE 24	3,5930	
	000 ZE 29	0,4330	
	000 ZE 30	0,1460	
	000 ZE 32	0,0350	
	000 ZE 33	0,7130	
	000 ZH 21	4,8440	
	000 ZI 31	0,3270	
	000 ZI 32	0,3050	
	000 ZO 4	6,7680	BRIQUET STÉPHANE
	000 ZO 5	2,9760	
	000 ZL 49	0,1240	CHATELOT NICOLE
	000 ZL 50	1,9680	
	000 ZI 33	0,6990	DESAUTE MIREILLE

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202601274736-001
n°dossier : 51260294

Le Préfet
à

EARL DIDIER DUCOS FILS
9 RUE JULIEN DUCOS

51530 SAINT-MARTIN-D'ABLOIS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 27/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 1.2310 ha à SAINT-MARTIN-D'ABLOIS (51530), actuellement mises en valeur par SCEV MAURICE CHOPPIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260294** – logics n° 044202601274736-001, il est réputé complet à la date du 27/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **27/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DIDIER DUCOS FILS demeurant à SAINT-MARTIN-D'ABLOIS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 1.2310 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51530 SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	000 AH 40	0,1400	CHOPPIN MARIE-JOSEPHE DUMBRILL SAMUEL
	000 AM 108	0,2685	
	000 AH 107	0,0772	CHOPPIN MARIE-JOSEPHE DUMBRILL SARAH
	000 AK 6	0,1482	
	000 AM 60	0,1919	
	000 AH 125	0,1240	CHOPPIN MARIE-JOSEPHE DUMBRILL SIMON
	000 AI 71	0,2812	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 27/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603105966-002
n°dossier : 51260296

Le Préfet
à

SCEA EMA
5 allée Jules Massenet

51100 REIMS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 3.8160 ha à LA CHAUSSEE-SUR-MARNE (51240), actuellement mises en valeur par DUGOIS VALERIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260296** – logics n° 044202603105966-002, il est réputé complet à la date du 16/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA EMA demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 3.8160 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51240 LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	000 ZE 35	3.8160	LAPIE MARIE-JOSÈPHE BERTRAND GÉRARD

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602235577-001
n°dossier : 51260299

Le Préfet
à

JANIN TONY
6 rue François Ménez

35700 RENNES

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 31/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 87.4055 ha à SOMME-VESLE (51460), actuellement mises en valeur par EARL JANIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260299** – logics n° 044202602235577-001, il est réputé complet à la date du 31/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **31/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : JANIN TONY demeurant à RENNES a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 87.4055 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51460 SOMME-VESLE	000 XL 59	1,7535	JANIN AGNÈS
	000 YT 15	7,0030	
	000 YX 56	4,9707	
	000 YX 57	1,2465	
	000 XA 9	2,9026	JANIN ALAIN
	000 XA 10	8,8285	
	000 XH 194	0,6506	
	000 XL 60	5,9738	
	000 YX 52	2,1650	
	000 YT 17	6,5979	JANIN ALAIN JANIN MARTINE
	000 YW 14	2,2550	
	000 YW 15	5,6601	
	000 YX 17	0,9772	
	000 YT 14	3,9104	JANIN BRUNO
	000 YX 55	8,0638	
	000 XL 58	3,0000	JANIN NADINE
	000 YX 19	7,9123	
	000 YX 53	3,0885	
	000 YX 54	0,9727	
	000 YT 16	3,9355	RAVILLON DANIEL RAVILLON JÉRÔME
	000 YZ 41	5,5379	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602235596-001
n°dossier : 51260300

Le Préfet
à

JANIN LAURA
16 allée Sebastopol

51100 REIMS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 31/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 87.4055 ha à SOMME-VESLE (51460), actuellement mises en valeur par EARL JANIN. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260300** – logics n° 044202602235596-001, il est réputé complet à la date du 31/03/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **31/07/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : JANIN LAURA demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 87.4055 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51460 SOMME-VESLE	000 XL 59	1,7535	JANIN AGNÈS
	000 YT 15	7,0030	
	000 YX 56	4,9707	
	000 YX 57	1,2465	
	000 XA 9	2,9026	JANIN ALAIN
	000 XA 10	8,8285	
	000 XH 194	0,6506	
	000 XL 60	5,9738	
	000 YX 52	2,1650	
	000 YT 17	6,5979	JANIN ALAIN JANIN MARTINE
	000 YW 14	2,2550	
	000 YW 15	5,6601	
	000 YX 17	0,9772	
	000 YT 14	3,9104	JANIN BRUNO
	000 YX 55	8,0638	
	000 XL 58	3,0000	JANIN NADINE
	000 YX 19	7,9123	
	000 YX 53	3,0885	
	000 YX 54	0,9727	
	000 YT 16	3,9355	RAVILLON DANIEL RAVILLON JÉRÔME
	000 YZ 41	5,5379	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 22/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603316604-001
n°dossier : 51260303

Le Préfet
à

EARL DE MUTIGNY
9 RUE DU GENERAL GARNIER

51240 LA CHAUSSEE-SUR-MARNE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 16/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 4.7620 ha à LA CHAUSSEE-SUR-MARNE (51240), actuellement mises en valeur par DUGOIS VALÉRIE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260303** – logics n° 044202603316604-001, il est réputé complet à la date du 16/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE MUTIGNY demeurant à LA CHAUSSEE-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 4.7620 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51240 LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	000 ZB 67	0.3250	CELLIER DELPHINE CELLIER MAXIME
	000 YH 56	0.3800	CASTAGNA RENÉ
	000 ZA 10	4.0570	KOQUERT ANNIE

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202604026651
n°dossier : 51260306

Le Préfet
à

EARL PRIEUR
3 rue du général DUSOLLIER

51260 LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 02/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 28.7644 ha à SAINT-QUENTIN-LE-VERGER (51120), SARON-SUR-AUBE (51260), VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE (51120), actuellement mises en valeur par EARL NAUROY. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260306** – logics n° 044202604026651, il est réputé complet à la date du 02/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **02/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL PRIEUR demeurant à LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 28.7644 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51120 SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	000 0C 310	0,0666	PRIEUR ISABELLE PRIEUR MARIETTE
	000 ZB 36	3,1810	
	000 ZC 13	4,0690	
	000 ZD 1	1,1674	
	000 ZD 76	0,0290	
	000 ZD 78	0,3730	
	000 ZK 4	3,8320	
	000 ZE 74	6,2072	PRIEUR MARIETTE PRIEUR PATRICK
51260 SARON-SUR-AUBE	000 ZB 3	1,9560	PRIEUR ISABELLE PRIEUR MARIETTE
	000 ZB 40	3,9610	
	000 ZB 41	2,1740	PRIEUR MARIETTE PRIEUR PATRICK
51120 VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	000 0C 49	0,7752	PRIEUR ISABELLE PRIEUR MARIETTE
	000 ZC 57	0,1935	PRIEUR MARIETTE
	000 ZC 40	0,7795	PRIEUR MARIETTE PRIEUR PATRICK

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603196256-001
n°dossier : 51260308

Le Préfet
à

EARL DE LA GRILLE
Rue Fontaine

51700 ANTHENAY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 02/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.0814 ha à MARCILLY-SUR-SEINE (51260), actuellement mises en valeur par DOYEN DAVID. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260308** – logics n° 044202603196256-001, il est réputé complet à la date du 02/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **02/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL DE LA GRILLE demeurant à ANTHENAY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.0814 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51260 MARCILLY-SUR-SEINE	000 ZR 2	1.6706	SIMONOT NORBERT
	000 ZN 1	3.0532	
	000 ZK 17	5.3576	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202511193128-002
n°dossier : 51260309

Le Préfet
à

HENIN THOMAS
12 Rue du Contour

51700 CHATILLON-SUR-MARNE

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 03/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 6.2523 ha à AY-CHAMPAGNE (51160), DIZY (51530), MARDEUIL (51530), MAREUIL-LE-PORT (51700), TROISSY (51700), actuellement mises en valeur par SCEV HENIN PASCAL. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260309** – logics n° 044202511193128-002, il est réputé complet à la date du 03/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **03/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : HENIN THOMAS demeurant à CHATILLON-SUR-MARNE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 6.2523 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51160 AY-CHAMPAGNE	000 0B 1062	0,0157	HENIN FRANCOISE
	000 0B 1063	0,0827	
	000 0C 2025	0,0135	
	000 0C 2028	0,0113	
	000 0C 2144	0,2069	
	000 0D 276	0,0965	
	000 0F 838	0,1211	
	000 0F 2034	0,0898	
	347 B 124	0,0633	
	347 B 125	0,0557	
	347 B 368	0,0252	
	347 B 703	0,0688	
	347 B 705	0,0031	
51530 DIZY	000 AE 344	0,1448	HENIN PASCAL
	000 AE 346	0,0101	
51530 MARDEUIL	000 AW 77	0,0254	HENIN ROMAIN
	000 AW 415	0,0964	
	000 AW 417	0,0197	
	000 AW 66	0,0606	HENIN THOMAS
	000 AW 73	0,0274	
	000 AW 347	0,0136	
	000 AW 349	0,0135	
	000 AW 416	0,0132	
	000 AW 418	0,0033	
51700 MAREUIL-LE-PORT	000 AO 93	0,0760	BRUGNON JACQUELINE
	000 AO 94	0,0536	
	000 AN 283	0,0026	HENIN PASCAL
	000 AN 284	0,2168	
	000 AR 262	0,0572	VADIN BRUNO
	000 AR 263	0,0507	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

	000 AR 498	0,2038	
	000 AO 97	0,0490	VADIN JANINE
	000 AO 98	0,0691	
51700 TROISSY	000 AI 80	0,1181	CHAMPAGNE BESSERAT DE BELLEFON DEPUIS 1843
	000 AI 81	0,1766	
	000 AI 86	0,4670	
	000 AI 87	0,0255	
	000 AI 131	0,1416	
	000 AI 60	0,0438	HENIN PASCAL
	000 AI 61	0,0379	
	000 AI 71	0,0426	
	000 AI 121	0,0115	
	000 AK 37	0,0088	
	000 AK 38	0,0190	
	000 AK 492	0,0013	
	000 AK 495	0,0085	
	000 AK 499	0,0209	
	000 AK 659	0,0131	
	000 AK 821	0,3021	
	000 AI 120	0,5405	HENIN PASCAL HENIN THOMAS
	000 AK 822	0,3021	HENIN THOMAS
	000 AK 498	0,0398	MASSE FRANCOIS MASSE LYSIANE
	000 AK 508	0,0275	
	000 AI 79	0,1182	SOLIO ERIC GIRAUD NÉE SOLIO SANDRINE
	000 AI 63	0,7590	VADIN BRUNO VADIN JANINE
	000 AI 64	0,0337	VADIN JANINE
	000 AK 483	0,0450	
	000 AK 484	0,0268	
	000 AK 487	0,0126	
	000 AK 488	0,0280	
	000 AK 489	0,0161	
	000 AK 491	0,0208	
	000 AK 494	0,0237	
	000 AK 502	0,0131	
	000 AK 504	0,0189	
	000 AK 505	0,0459	
	000 AK 506	0,0145	
	000 AK 507	0,0098	

	000 AK 605	0,0077	
	000 AK 606	0,0397	
	000 AK 607	0,0461	
	000 AK 655	0,0167	
	000 AK 656	0,0110	
	000 AK 658	0,0233	
	000 AK 660	0,0139	
	000 AK 661	0,0109	
	000 AK 760	0,0008	
	000 AK 762	0,0720	
	000 AK 764	0,0380	
	000 AK 776	0,2617	
	000 AK 779	0,0020	
	000 AK 780	0,0603	
	000 AK 786	0,0242	
	000 AK 812	0,0293	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 13/04/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202602265663
n°dossier : 51260315

Le Préfet
à

DUVETTE RENARD CELINE
4 rue des artistes

51700 OLIZY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé dans Logics le 13/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.9786 ha à COEUR-DE-LA-VALLEE (51480), OLIZY (51700), ROMIGNY (51170), actuellement mises en valeur par RIGAUT DOMINIQUE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre installation, il est enregistré sous le numéro **51260315** – logics n° 044202602265663, il est réputé complet à la date du 13/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **13/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : DUVETTE RENARD CELINE demeurant à OLIZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.9786 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 COEUR-DE-LA-VALLEE	000 AS 16	0,0365	RIGAUT DOMINIQUE
	063 AP 571	0,1110	
51700 OLIZY	000 B 488	0,0161	
	000 B 970	0,0654	
	000 b 586	0,0198	
	000 b 657	0,0753	
	000 b 1305	0,3137	
	000 b 1459	0,0234	
	000 b 1462	0,1565	
51170 ROMIGNY	000 ac 87	0,1609	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 04/05/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202604146898
n°dossier : 51260325

Le Préfet
à

SCEA MAXIME TOUBART
28 RUE DE LA HUTTE
L'HUIS

51210 LE BREUIL

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 24/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 0.5586 ha à CROUTTES-SUR-MARNE (02310), ESSOMES-SUR-MARNE (02400), NANTEUIL-SUR-MARNE (77730), actuellement mises en valeur par BERGÈRE ANDRÉ et l' EARL ANDRE BERGERE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260325** – logics n° 044202604146898, il est réputé complet à la date du 24/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **24/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA MAXIME TOUBART demeurant à LE BREUIL a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0.5586 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
77730 NANTEUIL-SUR-MARNE	000 ZB 171	0.1663	BERGÈRE ANDRÉ BERGÈRE BRIGITTE
02310 CROUTTES-SUR-MARNE	000 AE 10	0.0713	SCEV DES GOUTTES D'OR
02400 ESSOMES-SUR-MARNE	000 YX 55	0.1330	GFA DE LA BERGERIE
	000 YX 66	0.1880	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 11/05/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603035781
n°dossier : 51260331

Le Préfet
à

EARL LA CLIQUOTTE
CHEMIN DE LA CLIQUOTTE

51480 CUCHERY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 52.4243 ha à BELVAL-SOUS-CHATILLON (51480), actuellement mises en valeur par DIOUY HERVE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260331** – logics n° 044202603035781, il est réputé complet à la date du 28/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL LA CLIQUOTTE demeurant à CUCHERY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 52.4243 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51480 BELVAL-SOUS-CHATILLON	000 AE 243	2,7400	BOULARD JEANNE
	000 0C 121	2,7845	DHUICQ FRANÇOISE
	000 0C 122	4,8304	
	000 AE 142	0,1596	
	000 AE 198	3,5180	
	000 AE 208	1,4970	
	000 AE 210	0,5856	
	000 AE 211	0,6340	
	000 AE 212	0,6340	
	000 AE 214	0,3280	
	000 AE 217	0,3490	
	000 AE 282	0,4367	
	000 AE 283	0,1061	
	000 AE 285	1,4159	
	000 AE 312	6,1399	
	000 AE 341	1,8890	
	000 AE 343	1,4239	
	000 0B 48	3,5561	DIOUY HERVÉ
	000 0C 1	12,1830	
	000 0C 9	0,8712	
	000 0C 10	0,9598	
	000 0C 11	2,5014	
	000 0C 18	1,8442	
	000 AE 263	0,3130	
	000 AE 265	0,0560	
	000 AE 284	0,6680	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 11/05/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202512113627
n°dossier : 51260332

Le Préfet
à

EARL BANDOCK-FAUVET
35 RUE FELIX FAURE

51150 BOUZY

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de vignes d'une superficie de 2.1166 ha à AMBONNAY (51150), BOUZY (51150), actuellement mises en valeur par EI BANDOCK YANNICK, SARL PRESSOIR DU MONT ROUGE. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro – logics n° 044202512113627, il est réputé complet à la date du 28/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole

Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : EARL BANDOCK-FAUVET demeurant à BOUZY a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 2.1166 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51150 AMBONNAY	000 AM 1	0,0960	BANDOCK CHRISTINE
	000 AN 378	0,0214	
	000 AN 468	0,0034	
	000 AN 472	0,0499	
	000 AN 476	0,0013	
	000 AN 623	0,0288	
	000 AN 625	0,0033	
	000 AN 627	0,0026	
	000 AN 629	0,0065	
	000 AN 631	0,0236	
	000 AI 81	0,1452	BANDOCK YANNICK
	000 AO 176	0,0188	
	000 AO 177	0,0763	
	000 AO 178	0,0835	
	000 AO 179	0,0944	
51150 BOUZY	000 AH 320	0,0369	BANDOCK CHARLOTTE BANDOCK GAETAN
	000 AH 333	0,0058	
	000 AH 337	0,0059	
	000 AH 344	0,0054	
	000 AH 348	0,0218	
	000 AH 356	0,0048	
	000 AM 222	0,0679	BANDOCK YANNICK
	000 AH 385	0,0611	DAUBRE DOMINIQUE
	000 AE 44	0,2954	SCI DELAFON
	000 AI 116	0,1928	
	000 AI 139	0,0990	
	000 AK 112	0,1257	
	000 AP 41	0,1391	
	000 AR 139	0,4000	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 11/05/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202604237062
n°dossier : 51260333

Le Préfet
à

SCEA CHAMPAGNE ARGONNE
5 rue des Maigneux

51800 HANS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 28/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 48.8006 ha à ARGERS (51800), CHATRICES (51800), VERRIERES (51800), actuellement mises en valeur par SCEA JACQUOT DEPUYDT. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260333** – logics n° 044202604237062, il est réputé complet à la date du 28/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **28/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



Landry VILLIERE

PJ : références cadastrales

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : SCEA CHAMPAGNE ARGONNE demeurant à HANS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 48.8006 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51800 ARGERS	000 ZC 32	5,9779	ETIENNE FRANCIS
51800 CHATRICES	000 ZA 27	0,8860	
	000 ZB 33	5,0060	HELLOCO JEAN PIERRE
51800 VERRIERES	000 ZA 85	1,0490	ETIENNE FRANCIS
	000 ZE 11	3,1220	
	000 ZE 12	3,9450	
	000 ZE 151	3,0910	
	000 ZA 161	0,0450	HELLOCO JEAN PIERRE
	000 ZA 162	1,7030	
	000 ZA 163	0,0450	
	000 ZA 164	1,5737	
	000 ZB 37	2,7350	
	000 ZB 82	1,6540	
	000 ZB 83	0,2860	
	000 ZB 84	0,5630	
	000 ZB 85	0,7440	
	000 ZB 87	2,4950	
	000 ZC 64	0,5840	
	000 ZC 84	0,5980	
	000 ZC 85	0,3700	
	000 ZD 8	1,3410	
	000 ZD 9	9,0630	
	000 ZD 58	1,9240	

Direction départementale des territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 80 00

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Châlons en Champagne, le 11/05/2026

Service Économie Agricole
Unité foncier et projets des exploitations

Dossier suivi par : Ambeline BRUGNON
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone de 9h00 à 11h30 : 03.26.70.81.44

Réf : n°logics : 044202603306547-001
n°dossier : 51260337

Le Préfet
à

ROLAND EDOUARD
19 rue du docteur doyen

51100 REIMS

Demande d'autorisation d'exploiter
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé dans Logics le 30/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures conformément au code rural et de la pêche maritime – articles L311-1 et suivants, de terres d'une superficie de 10.4890 ha à AUBERIVE (51600), actuellement mises en valeur par EARL LES BELLOIS. Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre dossier concerne votre agrandissement, il est enregistré sous le numéro **51260337** – logics n° 044202603306547-001, il est réputé complet à la date du 30/04/2026. Il contient les pièces pour débuter son instruction par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de la Marne.

Le Préfet dispose conformément aux articles R 311-4 et R311-5 du CRPM d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **30/08/2026, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées, sans que cela puisse interrompre le délai d'instruction.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service économie agricole



PJ : références cadastrales

Landry VILLIERE

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination et commune du demandeur : ROLAND EDOUARD demeurant à REIMS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 10.4890 ha.

Communes	Références cadastrales	Surface en ha	Propriétaires
51600 AUBERIVE	000 ZN 16	9.3370	MOULET HERVE
	000 ZI 5	1.1520	

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

SCEA DES VAUX

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52250145

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le **05/03/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **231,1577** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0357	0,2371	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0358	0,0960	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0359	0,3254	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0360	0,1401	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0361	0,4920	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0362	0,2340	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0363	0,1000	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0364	0,0575	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0365	0,9570	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0366	0,0610	COURTIER Bernard

ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0367	0,9570	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0368	0,2190	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0369	0,1105	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0370	0,1180	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0371	0,1230	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0372	0,0580	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0373	0,0580	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0374	0,0575	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0375	0,1200	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0376	0,2525	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0377	0,1347	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0378	0,1540	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0379	0,0654	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0380	0,2370	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0381	3,0870	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0382	0,1470	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0383	0,2600	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0384	0,2203	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0385	0,6077	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0386	0,0370	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0391	0,1782	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0392	0,1007	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0393	0,0600	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0395	0,0470	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0397	0,2580	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0399	0,0830	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AH0004	0,8345	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AH0007	2,6378	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZC0044	2,4580	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZC0045	3,7070	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZE0038	0,9890	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZE0039	3,7800	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZE0043	0,1630	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZE0044	0,1840	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZE0045	0,2720	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0007	1,8140	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0008	0,2590	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0009	1,8990	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0010	3,3920	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0013	1,6710	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0014	2,5140	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0015	14,3850	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0016	8,0080	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZL0001	7,2630	COURTIER Bernard

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZR0004	8,7740	COURTIER Bernard
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZC0043	1,9840	COURTIER Jean-Christophe
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0743	0,3674	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0154	0,1245	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0155	0,3467	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0156	0,2395	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0157	0,0560	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0159	0,0120	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0160	0,0109	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0283	0,0088	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZC0042	1,5040	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0049	0,0014	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0051	1,5331	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZP0013	2,0315	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZP0014	6,6570	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZP0030	0,0715	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZR0014	13,7180	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZS0035	10,6866	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZS0036	3,6535	COURTIER Vincent
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZR0001	0,4510	DARCQ Alain
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZR0002	0,3944	DARCQ Chantal
ANDELOT-BLANCHEVILLE	ZK0005	2,0280	DILLEMANN Jacques
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AE0101	1,1716	GUISIANO Alain
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0566	0,1094	LEGROS Pascal
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0745	0,0616	LEGROS Pascal
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0224	0,0708	LEGROS Pascal
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0225	0,1103	LEGROS Pascal
ANDELOT-BLANCHEVILLE	AB0408	0,0998	LEGROS Pascal
ANDELOT-BLANCHEVILLE	0D0394	0,5533	MENNETRIER Pascal
CHAUMONT	780B0579	0,6610	COURTIER Bernard
CHAUMONT	780B0580	0,3010	COURTIER Bernard
CIREY-LES-MAREILLES	0K0023	0,2520	COLLOT Therese
CIREY-LES-MAREILLES	0K0027	0,5590	COLLOT Therese
CIREY-LES-MAREILLES	0K0064	0,4339	COLLOT Therese
CIREY-LES-MAREILLES	0I0004	2,2120	COURTIER Bernard
CIREY-LES-MAREILLES	0K0021	4,1910	COURTIER Bernard
CIREY-LES-MAREILLES	0K0058	8,0433	COURTIER Bernard
CIREY-LES-MAREILLES	0K0059	0,2091	COURTIER Bernard
CIREY-LES-MAREILLES	0K0062	5,4700	COURTIER Bernard
CIREY-LES-MAREILLES	YA0011	1,6570	COURTIER Bernard
CIREY-LES-MAREILLES	0K0029	4,1480	DE REYDET DE VULPILLIERES
CIREY-LES-MAREILLES	0K0030	1,2532	DE REYDET DE VULPILLIERES
CIREY-LES-MAREILLES	0K0042	4,9980	DE REYDET DE VULPILLIERES
CIREY-LES-MAREILLES	0K0043	3,0780	DE REYDET DE VULPILLIERES

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

CIREY-LES-MAREILLES	0K0055	0,0987	DE REYDET DE VULPILLIERES
CIREY-LES-MAREILLES	0K0056	0,0524	DE REYDET DE VULPILLIERES
CIREY-LES-MAREILLES	0K0057	0,6096	DE REYDET DE VULPILLIERES
CIREY-LES-MAREILLES	0K0061	2,3990	DE REYDET DE VULPILLIERES
CIREY-LES-MAREILLES	0K0063	0,2581	DE REYDET DE VULPILLIERES
CIREY-LES-MAREILLES	0I0081	0,5270	TRUJILLO Jean-François
LUZY-SUR-MARNE	0A0038	0,5555	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0075	0,2843	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0076	1,0490	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0082	0,6360	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0084	0,2200	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0085	0,2758	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0086	0,0351	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0087	0,0590	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0088	0,0300	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0090	0,2749	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0091	0,1902	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0092	0,7424	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0094	0,3700	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0095	0,2669	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0099	1,0050	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0100	0,6270	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0140	2,8745	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0344	0,5396	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0346	1,7450	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0348	1,7070	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0350	0,2280	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0352	0,2042	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0356	0,4209	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	0A0359	0,0720	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0004	0,3754	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0013	0,1594	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0014	0,1493	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0015	0,3600	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0016	0,4789	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0017	1,0590	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0018	0,1253	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0019	0,8525	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0020	0,4148	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0021	0,2107	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0022	0,1438	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0023	0,6182	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0024	0,0600	COURTIER Bernard
LUZY-SUR-MARNE	AB0025	0,1693	COURTIER Bernard

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

MANOIS	0A0394	2,2930	SIDO Jean Marie
MANOIS	0A1025	1,6730	SIDO Jean Marie
MANOIS	0A1107	6,5322	SIDO Jean Marie
NEUILLY-SUR-SUIZE	ZA0015	2,6280	COURTIER Bernard
NEUILLY-SUR-SUIZE	ZH0003	11,6350	COURTIER Bernard
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0087	0,7250	AUBERTIN Patrice
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0053	1,8500	AUBERTIN Patrice
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0061	1,0900	AUBERTIN Patrice
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0062	1,4300	AUBERTIN Patrice
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0069	1,6720	AUBERTIN Patrice
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZB0083	2,2710	AUBERTIN Patrice
PARGNY-SOUS-MUREAU	ZE0026	3,4500	COURTIER Vincent
SOMMEVOIRE	YC0017	9,3968	COURTIER Bernard

L'opération consiste en la mise à disposition au bénéfice de la SCEA DES VAUX.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 05/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250145**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 - Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

CHAMBRION Carole

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52250146

Madame la gérante,

Vous avez adressé à mes services, le **05/03/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **7,925** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
PRASLAY	ZC0028	1,9700	CHAMBRION Carole
PRASLAY	ZC0035	5,9200	CHAMBRION Carole
PRASLAY	ZC0036	0,0350	CHAMBRION Carole

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 05/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52250146,** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

GUYOT Antoine

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260011

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **10/03/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **112,8907** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
AMBRIERES	ZA0001	0,7880	DEFONTAINE Marie France
AMBRIERES	ZA0002	0,3510	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	ZA0006	3,9510	DEFONTAINE Claude
HALLIGNICOURT	ZA0029	3,5093	DEFONTAINE Claude
HALLIGNICOURT	ZA0034	10,0713	DEFONTAINE Claude
HALLIGNICOURT	ZA0054	0,0851	DEFONTAINE Claude
HALLIGNICOURT	WB0024	5,5650	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	WB0026	6,2521	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	WB0125	1,1880	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0001	0,3650	DEFONTAINE Marie France

HALLIGNICOURT	XC0002	0,4890	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0003	2,4500	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0009	3,2020	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0010	2,5310	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0027	1,6620	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0029	1,2350	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0037	2,0540	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0092	0,7000	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0106	4,9733	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	XC0107	4,9727	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	YA0075	0,1560	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	ZA0014	2,4460	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	ZA0015	1,7540	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	ZA0037	4,1156	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	ZA0057	0,9490	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	ZB0021	1,5340	DEFONTAINE Marie France
HALLIGNICOURT	ZD0047	0,9690	DEFONTAINE Marie France
LANEUVILLE-AU-PONT	YA0034	2,5720	DEFONTAINE Marie France
PERTHES	ZA0036	3,7524	DEFONTAINE Marie France
PERTHES	ZA0037	0,6802	DEFONTAINE Marie France
PERTHES	ZA0038	0,4995	DEFONTAINE Marie France
PERTHES	ZB0021	0,7706	DEFONTAINE Marie France
PERTHES	ZE0036	3,9046	DEFONTAINE Marie France
SAPIGNICOURT	ZD0024	10,2150	DEFONTAINE Marie France
VILLIERS-EN-LIEU	0A0011	1,1420	DEFONTAINE Marie France
VILLIERS-EN-LIEU	0A0012	0,3700	DEFONTAINE Marie France
VILLIERS-EN-LIEU	0A0660	0,1800	DEFONTAINE Marie France
VILLIERS-EN-LIEU	0A0822	11,5110	DEFONTAINE Marie France
VOUILLERS	ZE0013	2,2630	DEFONTAINE Marie France
VOUILLERS	ZE0014	0,3430	DEFONTAINE Marie France
VOUILLERS	ZE0023	1,5880	DEFONTAINE Marie France
VOUILLERS	ZE0024	1,5820	DEFONTAINE Marie France
VOUILLERS	ZE0025	0,3110	DEFONTAINE Marie France
VOUILLERS	ZE0052	2,8880	DEFONTAINE Marie France

L'opération consiste en un agrandissement de la structure de M. GUYOT Antoine.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 10/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260011,** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,

à

EARL DES THUYAS

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260024

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 05/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 11,896 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
VAUXBONS	ZC0014	5,8160	GALLIMARD Danielle
VAUXBONS	ZH0002 (en partie)	6,0800	GALLIMARD Danielle

L'opération consiste en un agrandissement de l'EARL DES THUYAS (terres non libres).

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 05/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260024, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une

publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

FARY DAPHNEE

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Chaumont, le mardi 17 mars 2026

Affaire suivie par : Louis FRANCO
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260032

Madame la gérante,

Vous avez adressé à mes services, le **16/03/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **9,4261 hectares** :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
ORCEVAUX	0B0236	0,2153	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0237	0,1963	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0318	0,0781	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0319	0,0346	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0320	0,0310	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0321	0,0325	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0322	0,0332	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0323	0,1041	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0324	0,1055	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0325	0,0347	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0326	0,0730	FARY BRUNO

ORCEVAUX	0B0327	0,0419	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0328	0,0534	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0329	0,0935	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0330	0,0170	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0331	0,0159	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0332	0,0864	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0333	0,0501	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0334	0,0084	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0335	0,0099	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0336	0,0430	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0337	0,0463	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0338	0,0130	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0339	0,0314	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0340	0,1003	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0341	0,0316	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0342	0,0111	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0343	0,0040	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0344	0,0174	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0345	0,0289	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0346	0,0092	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0348	0,0321	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0349	0,0340	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0351	0,0285	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0352	0,0484	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0353	0,0692	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0354	0,0984	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0394	0,1587	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0395	0,2300	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0405	1,0439	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0406	0,0992	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0407	0,6523	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0408	0,2235	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0409	0,3627	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0410	0,2464	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0411	0,2572	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0413	0,0557	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0414	0,7920	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0425	0,0358	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0426	0,6917	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0427	0,8028	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0615	0,0533	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0621	0,0174	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0622	0,0040	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0662	0,1509	FARY BRUNO

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

ORCEVAUX	0B0663	0,1356	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0664	0,0406	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0665	0,1180	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0667	0,0316	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0668	0,3242	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0669	0,0728	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0670	0,0398	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0958	0,1801	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0960	0,1754	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0962	0,0978	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0965	0,1002	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0966	0,1956	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B0968	0,0487	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B1074	0,0124	FARY BRUNO
ORCEVAUX	0B1076	0,0142	FARY BRUNO

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260032**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,

à

GAEC DE SAINT-LOUP
LARDENOIS Mickaël

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260036

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 25/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 677,9934 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
ARBOT	0A0451	0,2243	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	0A0452	0,7800	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	0A0453	0,2579	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	0A0455	0,7793	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	0A0458	7,8759	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	0A0460	1,6314	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	0A0466	1,2979	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	0A0487	1,2548	LARDENOIS Yannick, Gérald et

			Alexia
ARBOT	0A0489	2,5625	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	0A0491	0,1300	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	ZD0014 (en partie)	2,9200	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	ZD0022	1,1990	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	ZE0007	0,6110	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARBOT	ZE0008 (en partie)	3,5300	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARC-EN-BARROIS	0E0368	0,7100	DONATI Roger
ARC-EN-BARROIS	ZM0025	1,7000	DOUARD Jean-Louis
ARC-EN-BARROIS	ZM0065 (en partie)	1,1800	DOUARD Jean-Louis
ARC-EN-BARROIS	0D0653	0,1220	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0654	0,0200	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0655	0,0329	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0656	0,1750	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0657	1,3730	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0658	1,1120	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0659	0,0950	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0660	0,9120	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0661	1,5790	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0662	0,2030	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0663	1,9800	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0666	0,1150	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0667	4,4190	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0668	0,0160	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0670	1,3490	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0671	0,0223	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0718	0,1830	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	0D0777	1,6105	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	ZM0083	4,2090	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	ZM0085	0,3950	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	ZM0088	0,1960	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	ZM0155	0,0365	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	ZM0157	0,3270	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	ZM0158	2,4330	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	ZM0180	5,3892	GAEC DE SAINT-LOUP
ARC-EN-BARROIS	ZM0077	0,7500	HUVIG Sébastien
ARC-EN-BARROIS	ZM0107	0,0880	Indivision LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0054	2,6800	Indivision LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ARC-EN-BARROIS	AK0018	0,0914	LARDENOIS Alexia

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

ARC-EN-BARROIS	ZM0004	4,1390	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0005	3,7300	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0006	1,3540	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0015	5,8820	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0016	11,2160	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0061	0,5930	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0066	1,1660	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0133	0,1350	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0164	0,7030	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0165	0,6370	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0166	0,1285	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZN0001	1,3040	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZN0028 (en partie)	1,9700	LARDENOIS Alexia
ARC-EN-BARROIS	0E0367 (en partie)	8,4800	LARDENOIS Christine
ARC-EN-BARROIS	0E0420	1,2060	LARDENOIS Christine
ARC-EN-BARROIS	0E0459	1,5649	LARDENOIS Christine
ARC-EN-BARROIS	0E0461	13,9101	LARDENOIS Christine
ARC-EN-BARROIS	0E0458	13,1591	LARDENOIS Sylvie
ARC-EN-BARROIS	0E0460	3,5219	LARDENOIS Sylvie
ARC-EN-BARROIS	ZM0018	0,9540	LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0019	5,2220	LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0108	0,0650	LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0145	0,0760	LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0147	0,0470	LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0149	2,8533	LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0159	0,1560	LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0160	0,0270	LARDENOIS Sylvie et Alexia
ARC-EN-BARROIS	ZM0076	1,0400	RENAUDIN Claude
GIEY-SUR-AUJON	ZA0004	5,1919	GAEC DE SAINT-LOUP
ROCHETAILLEE	ZA0011 (en partie)	9,7600	AUBERTOT Paul
ROCHETAILLEE	ZA0013	7,5180	AUBERTOT Paul
ROCHETAILLEE	ZB0001	10,1360	AUBERTOT Paul
ROCHETAILLEE	ZL0005 (en partie)	8,2700	CHALOT Lionel
ROCHETAILLEE	YA0017	4,0510	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ROCHETAILLEE	ZX0020	8,5740	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
ROUVRES-SUR-AUBE	ZB0019	2,8930	LARDENOIS Stéphane
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZB0028	3,1080	AUBERTOT Paul
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZO0007	12,3000	AUBERTOT Paul
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0009 (en partie)	15,2420	CARBILLET Nicole
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0010 (en partie)	13,0200	CARBILLET Nicole

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZL0003 (en partie)	13,2800	CARBILLET Nicole
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZN0002 (en partie)	6,0100	CATHERINET Marie-Odile
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZR0009	5,5000	CATHERINET Marie-Odile
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0I0131	9,0415	Commune de Saint-Loup
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0I0135	10,6571	Commune de Saint-Loup
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZI0008 (en partie)	6,1900	Commune de Saint-Loup
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZA0004	0,8018	GAEC DE SAINT-LOUP
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZA0105	0,2830	GAEC DE SAINT-LOUP
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZA0106 (en partie)	0,3700	GAEC DE SAINT-LOUP
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0009 (en partie)	4,4700	Indivision LARDENOIS Yannick, Gérald et Stéphane
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0005	0,0960	LANG Andrée
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0021	4,4120	LANG Andrée
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZE0008	4,2600	LANG Andrée
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZR0011	2,3820	LANG Andrée
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZB0018	3,6700	LARDENOIS Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZB0019	1,5700	LARDENOIS Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0006	13,1360	LARDENOIS Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0029	7,4124	LARDENOIS Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZE0010	11,9030	LARDENOIS Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZE0012	15,1750	LARDENOIS Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZK0033	0,8818	LARDENOIS Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0I0133	13,6555	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZA0038	0,7431	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0001 (en partie)	15,6700	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0012 (en partie)	6,8400	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0013	1,2230	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0010	2,1500	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZE0003	8,3670	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0019	3,6000	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0020	2,4350	LARDENOIS Gérald
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0003	4,2100	LARDENOIS Stéphane
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZE0004	9,4970	LARDENOIS Stéphane
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZE0005	17,1200	LARDENOIS Stéphane
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZR0001	16,7870	LARDENOIS Stéphane
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZB0008	8,4690	LARDENOIS Sylvie
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZB0009 (en partie)	8,9100	LARDENOIS Sylvie
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0012 (en partie)	5,0900	LARDENOIS Sylvie
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0013	1,5500	LARDENOIS Sylvie
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0015	0,5500	LARDENOIS Sylvie

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0020 (en partie)	3,3500	LARDENOIS Sylvie
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0002	19,0350	LARDENOIS Sylvie
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0021	7,0000	LARDENOIS Sylvie
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZA0108	0,8148	LARDENOIS Yannick
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZB0001	0,4850	LARDENOIS Yannick
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZB0004	1,4630	LARDENOIS Yannick
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0002	19,8750	LARDENOIS Yannick
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0006	4,4890	LARDENOIS Yannick
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZM0023	5,7304	LARDENOIS Yannick
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0104	0,2760	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0105	0,4110	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0106	0,0810	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0107	0,9400	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0109	1,2630	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0111	1,0150	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0112	3,6000	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0113	0,8750	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0124	0,4970	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0126	8,2925	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0128	3,7500	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0129	1,7890	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0130	0,7250	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0134	3,7500	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0151	8,5840	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0153	0,2590	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0154	0,3370	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0B0156	0,3145	LARDENOIS Yannick, Gérald et Alexia
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0008	16,2110	LARDENOIS Yannick, Gérald et Stéphane
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZL0009	5,8000	LARDENOIS Yannick, Gérald et Stéphane
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZR0012	9,6000	LARDENOIS Yannick, Gérald et Stéphane

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0023	3,0080	MONGEOT Pascal
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	0I0020	1,4755	RICHARD Estelle
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0013	1,5890	RICHARD Estelle
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0014	2,6850	RICHARD Estelle
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0015	2,2900	RICHARD Estelle
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0016	3,8490	RICHARD Estelle
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0003	5,6470	RICHARD Max
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZC0004	1,2270	RICHARD Max
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZD0014	3,4740	RICHARD Max
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZH0001	1,0770	RICHARD Nathalie
SAINT-LOUP-SUR-AUJON	ZA0070 (en partie)	2,5000	TYBURN MONASTÈRE DU CŒUR EUCHARISTIQUE DE JÉSUS
VAUXBONS	ZA0018 (en partie)	5,3800	CUNIER Fréville
VAUXBONS	ZL0005	7,5600	LAMBLIN Brigitte
VAUXBONS	ZA0020 (en partie)	11,3900	THOMAS-CUNIER Marie-Danièle

L'opération consiste en une installation sans apport de foncier de LARDENOIS Mickaël dans le GAEC DE SAINT-LOUP.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 25/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260036, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

SCEA DE LACHAPELLE
Laurent COURAGEOT

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260044

Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 03/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 90,5188 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
JUZENNECOURT	0A0234	11,3255	SCEA DE LACHAPELLE
JUZENNECOURT	ZI0038	3,5040	SCEA DE LACHAPELLE
LACHAPELLE-EN-BLAISY	ZI0021	34,7510	SCEA DE LACHAPELLE
LACHAPELLE-EN-BLAISY	ZK0072	0,5898	SCEA DE LACHAPELLE
LACHAPELLE-EN-BLAISY	ZK0073	40,3485	SCEA DE LACHAPELLE

L'opération consiste en la concentration d'exploitations au bénéfice d'un même demandeur, Laurent COURAGEOT, par le biais de son installation au sein de la société SCEA DE LACHAPELLE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 03/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260044, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

RALLET Xavier

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260047

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **09/03/2026,** une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **6,86** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
CIREY-LES-MAREILLES	ZD0051	6,8600	MATHIEU Giles et Christine

L'opération consiste en un agrandissement de la structure de M. RALLET Xavier.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 09/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260047,** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,

à

EARL LASSER

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260048

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 16/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 24,1862 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
MUSSEY-SUR-MARNE	ZE0002	1,1290	AUG Yvon et MARQUIS Maryse
MUSSEY-SUR-MARNE	ZE0060	1,1162	AUG Yvon et MARQUIS Maryse
MUSSEY-SUR-MARNE	ZE0061	4,4777	AUG Yvon et MARQUIS Maryse
MUSSEY-SUR-MARNE	ZE0062	17,4633	AUG Yvon et MARQUIS Maryse

L'opération consiste en un agrandissement de l'EARL LASSER.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 16/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260048, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

EARL D'AMBONLIEU

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260050

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 01/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 13,878 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
SAILLY	ZB0015	4,1070	HUSSON Didier
SAILLY	ZD0023	5,9020	HUSSON Didier
SAILLY	ZD0024	3,8690	HUSSON Didier

L'opération consiste en un agrandissement de EARL D'AMBONLIEU dans le cadre d'une mise en conformité.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 01/04/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260050, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une

publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint au chef de service,

François KLEIN

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

GAEC DE LA FONTAINE AUX BASSINS

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Louis FRANCO
Tél. : 03 25 30 69 87
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260051

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **20/03/2026,** une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **7,257** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
SAINT-CIERGUES	ZM0008	5,1860	BLANCHARD Elisabeth
SAINT-CIERGUES	ZM0009	1,3930	BLANCHARD Elisabeth
SAINT-CIERGUES	ZM0010	0,6780	BLANCHARD Elisabeth

L'opération consiste en l' agrandissement du GAEC DE LA FONTAINE AUX BASSINS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260058,** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

FOLLOT Mathieu

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260053

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **19/03/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **7,88** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
VAILLANT	ZC0007	7,8800	DONOT Jacqueline

L'opération consiste en un agrandissement de la structure de M. FOLLOT Mathieu.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 19/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260053, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

EARL DE LA ROCHE LA BREBIS

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260056

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le 13/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 8,633 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
NOGENT	361ZK0011	1,4270	CORBELIN Sylvain
NOGENT	ZN0084	7,1335	CORBELIN Sylvain
NOGENT	ZN0086	0,0725	CORBELIN Sylvain

L'opération consiste en un agrandissement de l'EARL DE LA ROCHE LA BREBIS.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13/04/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260056, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une

débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 - Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

GAEC DU BON TEMPS

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260058

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **26/03/2026,** une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **12,871** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
BONNECOURT	ZA0001	2,0150	BONTEMPS Philippe
BONNECOURT	ZB0016	3,6220	BONTEMPS Philippe
CHAUFFOURT	ZD0036	3,4670	BONTEMPS Philippe
CHAUFFOURT	ZD0040	3,7670	BONTEMPS Philippe

L'opération consiste en la mise à disposition au bénéfice d'une société.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 26/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260058,** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

EARL PRE LA FONTAINE

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260059

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le **26/03/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **7,348** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
BUGNIERES	ZM0007	3,0880	HUGUENIN Emmanuel
BUGNIERES	ZM0006	4,2600	PIFFAUT Daniele

L'opération consiste en un agrandissement de l'**EARL PRE LA FONTAINE .**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 14/04/2026.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

GAEC DE LA MOTTE AUX CHENES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260060

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **27/03/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **53,3339** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZH0020	4,9080	COUVREUX Hervé
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZH0021	1,2680	COUVREUX Hervé
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZH0019	2,3780	JEANMAIRE Anne-Marie
VILLE-EN-BLAISOIS	ZB0013	2,2290	CHAUMONT Francis
VILLE-EN-BLAISOIS	ZB0018	5,5980	CHAUMONT Francis
VILLE-EN-BLAISOIS	ZD0049	3,0060	CHAUMONT Francis
VILLE-EN-BLAISOIS	ZB0019	9,7030	CHAUMONT Jean-Marc
VILLE-EN-BLAISOIS	ZD0055	9,8149	CHAUMONT Jean-Marc
WASSY	ZL0069	13,4120	CHAUMONT Yvette
WASSY	ZL0070	0,0690	CHAUMONT Yvette

WASSY	ZL0071	0,2870	CHAUMONT Yvette
WASSY	ZL0061	0,6610	Indivision GUILLEMIN BOURBON COUVREUX

L'opération consiste en un agrandissement du **GAEC DE LA MOTTE AUX CHÊNES.**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260060**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

SCEA DE LA HAIE MONIERE

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260061

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **27/03/2026,** une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **165,6839** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
BAYARD-SUR-MARNE	AD0235	0,9012	BOURBON Richard
BAYARD-SUR-MARNE	AD0250	3,4390	BOURBON Richard
MAGNEUX	ZD0006	4,7862	BOURBON Richard
MAGNEUX	ZD0007	7,1448	BOURBON Richard
MAGNEUX	ZD0008	5,2425	BOURBON Richard
MAGNEUX	ZD0009	3,6179	BOURBON Richard
MAGNEUX	ZD0056	2,1415	BOURBON Richard
MAGNEUX	ZD0057	2,4715	BOURBON Richard
MAGNEUX	ZA0012	12,6660	COUVREUX Hervé
MAGNEUX	ZA0013	5,6540	COUVREUX Hervé

MAGNEUX	ZD0003	4,0640	COUVREUX Hervé
MAGNEUX	ZD0004	2,4550	COUVREUX Hervé
MAGNEUX	ZD0005	0,5220	COUVREUX Hervé
MAGNEUX	ZD0027	3,0190	COUVREUX Hervé
MAGNEUX	ZE0047	13,0000	COUVREUX Hervé
MAGNEUX	ZE0022	0,4580	Entreprise BOULOGNE
MAGNEUX	ZE0023	0,4400	Entreprise BOULOGNE
MAGNEUX	ZE0048	14,2792	Entreprise BOULOGNE
MAGNEUX	ZC0005	11,8300	Indivision GUILLEMIN, BOURBON, COUVREUX
MAGNEUX	ZD0041	17,0410	Indivision GUILLEMIN, BOURBON, COUVREUX
MAIZIERES	ZA0014	5,8950	CHAUMONT Yvette
MAIZIERES	ZA0015	0,5720	CHAUMONT Yvette
MAIZIERES	ZA0016	0,3010	CHAUMONT Yvette
MAIZIERES	ZA0017	6,3060	CHAUMONT Yvette
MAIZIERES	ZA0018	0,0545	CHAUMONT Yvette
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZL0003	0,0160	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZL0005	0,0180	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZL0045	2,1300	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZL0047	2,3201	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZL0049	9,6600	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZC0018	5,0610	CHARPENTIER Arnaud
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZD0021	5,5865	CHAUMONT Edith
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZH0013	5,8730	CHAUMONT Edith
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZD0008	6,7180	DODIN Brigitte

L'opération consiste en un agrandissement de la **SCEA DE LA HAIE MONIERE**.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260061**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,



Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

EARL DES FONTAINES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260062

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **27/03/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **55,8596** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
TROISFONTAINES-LA-VILLE	0A0781	0,1140	BAUDOT Jeannine
TROISFONTAINES-LA-VILLE	0A0782	0,1100	BAUDOT Jeannine
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YH0019	3,3325	BAUDOT Jeannine
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YH0028	0,6280	BAUDOT Jeannine
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YH0029	4,1390	BAUDOT Jeannine
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YH0046	0,6140	BAUDOT Jeannine
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YH0047	4,5150	BAUDOT Jeannine
TROISFONTAINES-LA-VILLE	0L0232	2,5753	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YH0020	2,5080	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YI0006	0,0330	BOURBON Richard

TROISFONTAINES-LA-VILLE	YI0008	7,8370	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YI0009	0,2560	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YI0010	0,3757	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YI0011	17,2000	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YI0015	4,0011	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	ZI0009	6,9900	BOURBON Richard
TROISFONTAINES-LA-VILLE	YK0014	0,6310	RAIMOND GAILLARD Anne

L'opération consiste en un agrandissement de l'**EARL DES FONTAINES**.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 27/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260062**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,

à

SCEA DE LA DHUYS

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260065

Madame, Messieurs les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 30/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 41,4782 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
LAFERTE-SUR-AUBE	AA0260	1,7975	GEOFFROY Pauline
LAFERTE-SUR-AUBE	ZB0032	3,1400	GEOFFROY Pauline
LAFERTE-SUR-AUBE	ZH0035	0,8370	GEOFFROY Pauline
LAFERTE-SUR-AUBE	ZL0008	2,8800	GEOFFROY Pauline
LAFERTE-SUR-AUBE	ZM0013	2,0690	GEOFFROY Pauline
LAFERTE-SUR-AUBE	ZO0013	18,3130	SARL GEO-SER
SILVAROUVRES	ZA0088	12,4417	GEOFFROY Pauline

L'opération consiste en la mise à disposition au bénéfice d'une société.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260065, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R ;331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,

à

SCEA DE L'AZOIS

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260066

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le 30/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14,739 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
CHATEAUVILLAIN	153YY0053	3,5160	MUGNIER Claude, Astrid et Solenne
CHATEAUVILLAIN	153YY0054	3,7930	MUGNIER Claude, Astrid et Solenne
SILVAROUVRES	ZN0002 (en partie)	5,0000	SOCIETE CIVILE GEORGES QUILLARD
VILLARS-EN-AZOIS	ZA0021	0,4300	SOCIETE CIVILE GEORGES QUILLARD
VILLARS-EN-AZOIS	ZE0005 (en partie)	2,0000	SOCIETE CIVILE GEORGES QUILLARD

L'opération consiste en un agrandissement de SCEA DE L'AZOIS .

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 30/03/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260066, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

EARL CAILLET

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260068

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 02/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 12,4983 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
ARBIGNY-SOUS-VARENNES	ZA0050	3,0158	M. et Mme SOLTERMANN
ARBIGNY-SOUS-VARENNES	ZK0035	3,1100	M. et Mme SOLTERMANN
ARBIGNY-SOUS-VARENNES	ZK0048	3,0450	M. et Mme SOLTERMANN
HAUTE-AMANCE	333AD0068	1,0278	ROY Patricia
HAUTE-AMANCE	333AD0076	0,8745	ROY Patricia
HAUTE-AMANCE	333AD0078	1,4252	ROY Patricia

L'opération consiste en un agrandissement de l'EARL CAILLET.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 02/04/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260068, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

GAEC DE VAIVRE

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260071

Messieurs les gérants,

Vous avez adressé à mes services, le 28/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 9,66 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
CHAMPSEVRAINE	ZP0062	5,4750	HAEMMERLI Sylvain
CHAMPSEVRAINE	ZR0066	0,4750	HAEMMERLI Sylvain
CHAMPSEVRAINE	ZA0050	0,0650	PETIT Guy et Martine
CHAMPSEVRAINE	ZA0051	0,2330	PETIT Guy et Martine
CHAMPSEVRAINE	ZC0012	0,1860	PETIT Guy et Martine
CHAMPSEVRAINE	ZD0100	0,5200	PETIT Guy et Martine
CHAMPSEVRAINE	ZD0101	1,9710	PETIT Guy et Martine
CHAMPSEVRAINE	ZD0102	0,1110	PETIT Guy et Martine
CHAMPSEVRAINE	ZD0103	0,1010	PETIT Guy et Martine
CHAMPSEVRAINE	ZD0104	0,0910	PETIT Guy et Martine

CHAMPSEVRAINE	ZI0052	0,0940	PETIT Guy et Martine
CHAMPSEVRAINE	ZI0053	0,3380	PETIT Guy et Martine

L'opération consiste en un agrandissement du GAEC DE VAIVRE.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 28/05/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260071, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

D'HARREVILLE Frederic

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Affaire suivie par : Anne-Lise VERDIER
Tél. : 03 51 55 60 12
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260077

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 04/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 0,709 hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
CHALVRAINES	ZA0040	0,7090	D'HARREVILLE Frederic

L'opération consiste en un agrandissement de l'exploitation individuelle de D'HARREVILLE Frédéric.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 04/05/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260077, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 - Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

ROGUE Aurélien

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Chaumont, le mercredi 24 juin 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260084

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **26/05/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **447,4307** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
DAMPIERRE	ZV0035	0,9920	Eric LOUVET
DAMPIERRE	ZV0032	1,0100	Hubert THOMASSIN
DAMPIERRE	ZV0033	2,8120	Hubert THOMASSIN
DAMPIERRE	ZV0031	4,9050	Jean-Marie THOMASSIN
DAMPIERRE	ZV0046	0,9651	Valérie LEGROS
LOUVIERES	ZD0006	0,7110	Alexandre KIENER
LOUVIERES	ZE0015	0,8390	Edith SOULA
LOUVIERES	ZE0016	0,8280	Edith SOULA
LOUVIERES	ZE0017	1,8800	Edith SOULA
LOUVIERES	ZB0007	14,6511	Eric LOUVET

LOUVIERES	ZC0005	2,7180	Eric LOUVET
LOUVIERES	YB0001	0,4400	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	YB0002	6,0127	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZC0001	1,0700	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZC0009	6,4000	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZC0010	66,4557	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZD0003	4,9370	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZD0007	1,0050	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZD0030	10,5520	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZH0023	0,3100	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZH0024	0,2600	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZH0038	3,4580	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZK0001	16,5150	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZK0002	73,3023	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZE0008	6,9540	Jacques KIENER
LOUVIERES	ZE0021	7,1680	Jérôme KIENER
LOUVIERES	ZE0022	16,8180	Jérôme KIENER
NOGENT	ZC0015	19,2870	Eric LOUVET
NOGENT	ZE0006	3,5930	Eric LOUVET
POINSON-LES-NOGENT	ZL0033	0,6982	Alice VOLLOT
POINSON-LES-NOGENT	ZL0034	0,3874	Alice VOLLOT
POINSON-LES-NOGENT	ZL0035	0,9981	Alice VOLLOT
POINSON-LES-NOGENT	ZL0051	0,8293	Joëlle LAMIRAL
POINSON-LES-NOGENT	ZL0052	0,0694	Joëlle LAMIRAL
POULANGY	ZD0022	0,2270	Elisabeth MERCIER
POULANGY	ZA0003	10,4040	Eric LOUVET
POULANGY	ZA0041	2,1510	Eric LOUVET
POULANGY	ZD0031	0,4060	Georges DESCHARMES
POULANGY	ZK0041	7,4056	Georges DESCHARMES
POULANGY	ZK0056	3,1500	Georges DESCHARMES
POULANGY	ZK0185	0,6710	Georges DESCHARMES
POULANGY	ZD0023	0,3870	Gérard DESCHARMES
POULANGY	ZD0024	0,3600	Gérard DESCHARMES
POULANGY	ZD0028	0,5810	Gérard DESCHARMES
POULANGY	ZA0001	11,0680	GFA DU PLATEAU
POULANGY	ZA0040	2,4848	GFA DU PLATEAU
POULANGY	ZB0058	5,4909	GFA DU PLATEAU
POULANGY	ZK0226	0,1190	GFA DU PLATEAU
POULANGY	ZD0025	0,3698	Indivision Isabelle LOUVET-GUILLAUME
POULANGY	ZI0057	4,7260	Indivision Isabelle LOUVET-GUILLAUME
POULANGY	ZK0052	1,6827	Indivision Isabelle LOUVET-GUILLAUME
POULANGY	ZB0059	4,4181	Jacqueline JACQUOT

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

POULANGY	ZD0032	0,8690	Joëlle LACAZE
POULANGY	ZK0055	4,9623	Joëlle LACAZE
POULANGY	ZI0002	7,5165	Marie-Thérèse DESCHARMES
POULANGY	ZK0001	12,2213	Marie-Thérèse DESCHARMES
POULANGY	0A0111	0,0910	Martine FERRAND
POULANGY	AC0361	0,1831	Martine FERRAND
POULANGY	ZD0070	0,8840	Martine FERRAND
POULANGY	ZD0090	0,2174	Martine FERRAND
POULANGY	ZI0026	8,8230	Martine FERRAND
POULANGY	ZK0053	0,7630	Martine FERRAND
POULANGY	ZK0054	4,6820	Martine FERRAND
POULANGY	ZC0016	9,5075	Thérèse FERRAND
POULANGY	ZD0033	1,3978	Thérèse FERRAND
POULANGY	ZD0034	0,9830	Thérèse FERRAND
POULANGY	ZI0038	2,1445	Thérèse FERRAND
POULANGY	ZD0027	0,4200	Yvon MAITROT
ROLAMPONT	111ZA0017	1,2858	Jean-Marie THOMASSIN
SARCEY	ZA0008	0,7092	Christine FORETTE
SARCEY	ZA0010	4,0500	Christine FORETTE
SARCEY	ZB0020	4,3100	Christine FORETTE
SARCEY	ZD0017	0,5140	Christine FORETTE
SARCEY	ZD0018	0,7220	Christine FORETTE
SARCEY	ZC0021	2,6813	Edith SOULA
SARCEY	ZC0022	6,3185	Edith SOULA
SARCEY	ZC0023	0,3265	Edith SOULA
SARCEY	ZC0017	1,4761	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZD0003	5,3710	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZD0053	2,0135	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZD0055	3,0366	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZE0065	4,7434	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZE0066	2,8058	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZE0032	3,5504	Indivision Isabelle LOUVET-GUILLAUME
SARCEY	ZE0067	1,0000	Martine DENAPPE
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0015	6,7280	GFA DU PLATEAU
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0016	4,1900	GFA DU PLATEAU

L'opération consiste en la concentration d'exploitations au bénéfice d'un même demandeur, Aurélien ROGUE, par le biais de son installation au sein de l'EARL DE LA BUTTE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 26/05/2026.

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260084,** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à

GUILLEMIN Florian

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Chaumont, le mercredi 24 juin 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260085

Monsieur le gérant,

Vous avez adressé à mes services, le **26/05/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **447,4307** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
DAMPIERRE	ZV0035	0,9920	Eric LOUVET
DAMPIERRE	ZV0032	1,0100	Hubert THOMASSIN
DAMPIERRE	ZV0033	2,8120	Hubert THOMASSIN
DAMPIERRE	ZV0031	4,9050	Jean-Marie THOMASSIN
DAMPIERRE	ZV0046	0,9651	Valérie LEGROS
LOUVIERES	ZD0006	0,7110	Alexandre KIENER
LOUVIERES	ZE0015	0,8390	Edith SOULA
LOUVIERES	ZE0016	0,8280	Edith SOULA
LOUVIERES	ZE0017	1,8800	Edith SOULA
LOUVIERES	ZB0007	14,6511	Eric LOUVET

LOUVIERES	ZC0005	2,7180	Eric LOUVET
LOUVIERES	YB0001	0,4400	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	YB0002	6,0127	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZC0001	1,0700	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZC0009	6,4000	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZC0010	66,4557	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZD0003	4,9370	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZD0007	1,0050	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZD0030	10,5520	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZH0023	0,3100	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZH0024	0,2600	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZH0038	3,4580	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZK0001	16,5150	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZK0002	73,3023	GFA DU PLATEAU
LOUVIERES	ZE0008	6,9540	Jacques KIENER
LOUVIERES	ZE0021	7,1680	Jérôme KIENER
LOUVIERES	ZE0022	16,8180	Jérôme KIENER
NOGENT	ZC0015	19,2870	Eric LOUVET
NOGENT	ZE0006	3,5930	Eric LOUVET
POINSON-LES-NOGENT	ZL0033	0,6982	Alice VOLLOT
POINSON-LES-NOGENT	ZL0034	0,3874	Alice VOLLOT
POINSON-LES-NOGENT	ZL0035	0,9981	Alice VOLLOT
POINSON-LES-NOGENT	ZL0051	0,8293	Joëlle LAMIRAL
POINSON-LES-NOGENT	ZL0052	0,0694	Joëlle LAMIRAL
POULANGY	ZD0022	0,2270	Elisabeth MERCIER
POULANGY	ZA0003	10,4040	Eric LOUVET
POULANGY	ZA0041	2,1510	Eric LOUVET
POULANGY	ZD0031	0,4060	Georges DESCHARMES
POULANGY	ZK0041	7,4056	Georges DESCHARMES
POULANGY	ZK0056	3,1500	Georges DESCHARMES
POULANGY	ZK0185	0,6710	Georges DESCHARMES
POULANGY	ZD0023	0,3870	Gérard DESCHARMES
POULANGY	ZD0024	0,3600	Gérard DESCHARMES
POULANGY	ZD0028	0,5810	Gérard DESCHARMES
POULANGY	ZA0001	11,0680	GFA DU PLATEAU
POULANGY	ZA0040	2,4848	GFA DU PLATEAU
POULANGY	ZB0058	5,4909	GFA DU PLATEAU
POULANGY	ZK0226	0,1190	GFA DU PLATEAU
POULANGY	ZD0025	0,3698	Indivision Isabelle LOUVET-GUILLAUME
POULANGY	ZI0057	4,7260	Indivision Isabelle LOUVET-GUILLAUME
POULANGY	ZK0052	1,6827	Indivision Isabelle LOUVET-GUILLAUME
POULANGY	ZB0059	4,4181	Jacqueline JACQUOT

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

POULANGY	ZD0032	0,8690	Joëlle LACAZE
POULANGY	ZK0055	4,9623	Joëlle LACAZE
POULANGY	ZI0002	7,5165	Marie-Thérèse DESCHARMES
POULANGY	ZK0001	12,2213	Marie-Thérèse DESCHARMES
POULANGY	0A0111	0,0910	Martine FERRAND
POULANGY	AC0361	0,1831	Martine FERRAND
POULANGY	ZD0070	0,8840	Martine FERRAND
POULANGY	ZD0090	0,2174	Martine FERRAND
POULANGY	ZI0026	8,8230	Martine FERRAND
POULANGY	ZK0053	0,7630	Martine FERRAND
POULANGY	ZK0054	4,6820	Martine FERRAND
POULANGY	ZC0016	9,5075	Thérèse FERRAND
POULANGY	ZD0033	1,3978	Thérèse FERRAND
POULANGY	ZD0034	0,9830	Thérèse FERRAND
POULANGY	ZI0038	2,1445	Thérèse FERRAND
POULANGY	ZD0027	0,4200	Yvon MAITROT
ROLAMPONT	111ZA0017	1,2858	Jean-Marie THOMASSIN
SARCEY	ZA0008	0,7092	Christine FORETTE
SARCEY	ZA0010	4,0500	Christine FORETTE
SARCEY	ZB0020	4,3100	Christine FORETTE
SARCEY	ZD0017	0,5140	Christine FORETTE
SARCEY	ZD0018	0,7220	Christine FORETTE
SARCEY	ZC0021	2,6813	Edith SOULA
SARCEY	ZC0022	6,3185	Edith SOULA
SARCEY	ZC0023	0,3265	Edith SOULA
SARCEY	ZC0017	1,4761	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZD0003	5,3710	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZD0053	2,0135	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZD0055	3,0366	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZE0065	4,7434	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZE0066	2,8058	GFA DU PLATEAU
SARCEY	ZE0032	3,5504	Indivision Isabelle LOUVET-GUILLAUME
SARCEY	ZE0067	1,0000	Martine DENAPPE
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0015	6,7280	GFA DU PLATEAU
VESAIGNES-SUR-MARNE	ZC0016	4,1900	GFA DU PLATEAU

L'opération consiste en la concentration d'exploitations au bénéfice d'un même demandeur, GUILLEMIN Florian, par le biais de son installation au sein de l'EARL DE LA BUTTE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 26/05/2026.

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

Votre dossier, enregistré sous le numéro **52260085,** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Le directeur départemental,
à EARL DES FORGES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
BUREAU DES STRUCTURES

Chaumont, le vendredi 26 juin 2026

Affaire suivie par : Corinne ARGENTON-CRANCE
Tél. : 03 25 30 79 05
ddt-structures@haute-marne.gouv.fr

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

N° 52260090

Madame, Monsieur les associés,

Vous avez adressé à mes services, le **29/05/2026**, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **11,7389** hectares :

Commune	Références	Superficie (ha)	Propriétaires
SOMMEVOIRE	YA0019	0,2190	NAVARRE Patrick
SOMMEVOIRE	YA0020	0,8910	NAVARRE Patrick
SOMMEVOIRE	YA0036	5,2591	NAVARRE Patrick
SOMMEVOIRE	ZY0028	0,6200	NAVARRE Patrick
SOMMEVOIRE	ZW0008	2,0958	PARISON Bernard
SOMMEVOIRE	ZW0020	2,6540	PARISON Bernard

L'opération consiste en l'agrandissement de l'EARL DES FORGES.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 29/05/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 52260090, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de Haute-Marne.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du Code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

Les services de la DDT restent à votre disposition via les coordonnées ci-dessus pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les associés, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef de service,

Thibaud ROGER

Direction départementale des territoires
82 rue du Commandant Hugueny
CS 92087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03.25.30.79.79 – Télécopie 03.25.30.79.80
Site internet : http://www.haute-marne.gouv.fr

PRÉFÈTE
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 11 mai 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 55260027

LR avec AR n° : 2C 189 985 7435 9

SCEA LA SEMEUSE DU VAL

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 10/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 123 ha 96 a 89 ca situées sur les communes de BETHINCOURT 9 ha 23 a 15 ca (parcelles AM06-07), DANNEVOUX 1 ha 93 a 41 ca (parcelle ZX27) et GERCOURT ET DRILLANCOURT 112 ha 80 a 33 ca (parcelles C683-703-704-838-949-1034 – YE01-02 – ZD129-135-137-169-170-171-173 – ZE01-02-03-04-12-13-20p-21-22-29-30-43-59p-61-63-72-73-74-75-76-79-80 – ZH05-09-10-11-12-13 – ZI08-23 – ZK32-33-37-38-40-41-42-43-44-45-46-47-55-63-86 – ZL27-30-51-52 – ZM05-07-08-09p-20-64-90 – ZN11p-18-21-23p – ZO16-17). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur MERLAND Denis.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation, l'intégration de Monsieur MERLAND Denis, avec apport de son exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 06/05/2026 sous le numéro 55260027, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33
Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

PRÉFÈTE
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 11 mai 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 55260028

LR avec AR n° : 2C 189 985 7425 0

Monsieur MERLAND Denis

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 10/02/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 189 ha 75 a 87 ca situées sur les communes de BRIEULLES SUR MEUSE 2 ha 37 a 60 ca (parcelles ZP29-62), CONSENVOYE 0 ha 20 a 68 ca (parcelles YC01-02), DANNEVOUX 109 ha 62 a 76 ca (parcelles ZR62 – ZT05-08 – ZV26-27-28-29-30-31-33-34 – ZX05-06-14-15-19-20-21 – ZY47-48-50-52), GERCOURT ET DRILLANCOURT 43 ha 16 a 55 ca (parcelles YI01 – ZA72 – ZD131-172 – ZI16 – ZK21-22-24-57-65-66-75-76-82 – ZL26-46-64 – ZM01p-13 – ZO05), LANDRES ET SAINT GEORGES (08) 6 ha 99 a 97 ca (parcelles YL01-02-03), SAINT JUVIN (08) 11 ha 79 a 38 ca (parcelles YA01-02 – YB06), SIVRY SUR MEUSE 10 ha 51 a 03 ca (parcelles C101 – ZO27 – ZS04) et VILOSNES HARAUMONT 5 ha 07 a 90 ca (parcelle ZH52). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA LA SEMEUSE DU VAL.

Votre demande est dans le cadre de votre intégration au sein de la SCEA LA SEMEUSE DU VAL, demande à titre personnel.

Votre dossier, enregistré complet au 06/05/2026 sous le numéro 55260028, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33
Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 06/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

PRÉFET
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 29 avril 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 55260041

LR avec AR n° : 2C 190 030 3210 9

Monsieur BOUDOT Justin

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 02/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **228 ha 03 a 06 ca** situées sur les communes de **AVILLERS SAINTE CROIX** 1 ha 55 a 65 ca (parcelles ZB39-92-93), **COMBRES SOUS LES COTES** 6 ha 14 a 80 ca (parcelles ZA19-20-31), **HERBEUVILLE** 11 ha 50 a 35 ca (parcelles ZC03-29-63), **RIAVILLE** 1 ha 13 a 40 ca (parcelles ZD23-24), **SAINT HILAIRE EN WOEVRE** 30 ha 83 a 90 ca (parcelles 576ZA07-08-09-10-11-12 – 576ZE21-22-23-24-25-26-27-49-57-60-61-62-63), **SAULX LES CHAMPLON** 170 ha 77 a 81 ca (parcelles 098A10-39-41-42-43-44-48-49-50-51-63-64-68-73-116-121-148-186-195-280-424-440-459-460-480-481-484-485-488-489-491 – 098AA32-33-34-51 – 098B27-28-29-30-114-152-153-156-157-174-183-273-274 - 098ZA10-11-12-13-18 – AA59-72 – B625p – ZA02-03-04-05-12-18-19-20-21-42-45-46-58-59-60-64-65-74-107-122-123-124-125-126-127-128-130-133-154-177p-178-180 – ZB15-22-26-32-34-35-45-46 – ZC04-31-33-34-38-60-61-62-63-73-78-80-87 – ZD46-50-63-67-73-74-100-103-104-139-140-141-142-143-144-145) et **WOEL** 6 ha 07 a 15 ca (parcelles ZN02 – ZO35). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par le GAEC DU HOT.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides au sein du GAEC DU HOT, sans apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au 27/04/2026 sous le numéro 55260041, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

.../...

Tél : 03.29.79.92.68
Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 27/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

PRÉFET
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 21 avril 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 55260044

LR avec AR n° : 2C 190 030 3203 1

Monsieur ALEXANDRE Benoît

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 09/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **226 ha 01 a 37 ca** situées sur les communes de **BRAINVILLE (54)** 0 ha 81 a 40 ca (parcelle ZE28), **HARVILLE** 15 ha 00 a 14 ca (parcelles YC04-06-07-08), **JONVILLE EN WOEVRE** 15 ha 01 a 02 ca (parcelles YI02 – ZE01-60-61-66), **LABEUVILLE** 138 ha 74 a 15 ca (parcelles C509 – YD01-03 – ZA21 – ZC01-09 – ZD01-03-04-05-06p-24p-27p-28-29-30-31-36-37-53p – ZE04p-05-06p-11-21 – ZI07p), **LATOUR EN WOEVRE** 53 ha 25 a 01 ca (parcelles ZE01-02 – ZH01-02-03 – ZL01), **MOULOTTE** 1 ha 86 a 80 ca (parcelle ZC26) et **SAINT HILAIRE EN WOEVRE** 1 ha 32 a 85 ca (parcelles 091ZE16 – 091ZH12). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par l'EARL ALEXANDRE.

Votre demande est dans le cadre de votre installation avec les aides au sein de l'EARL ALEXANDRE, sans apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au 20/04/2026 sous le numéro 55260044, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 20/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

.../...

Tél : 03.29.79.92.33
Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières



Karine SAUER-GUYOT

PRÉFET
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

BAR-LE-DUC, le 05 mai 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 044202603126040-001

LR avec AR n° : 2C 190 030 3205 5

SCEA DE LA BOUVERIE

Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics, le 05/05/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 70.3560 ha actuellement mises en valeur par l'EARL DE L'ETANG BLEU sur les communes de MOGNEVILLE (55800), NOYERS-AUZECOURT (55800) et VAL-D'ORNAIN (55000). Les références cadastrales sont reprises dans le récapitulatif en annexe.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

J'accuse réception de votre dossier complet à la date du 05/05/2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 044202603126040-001 **(55260049),** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 05/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

PJ : références cadastrales

Tél : 03.29.79.92.33
Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

Références cadastrales des biens objet de la demande

Dénomination du demandeur : la SCEA DE LA BOUVERIE a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 70.3560 ha qui représente une surface pondérée[1] de 70.3560ha.

Communes	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 145	0.2600
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 143	21.1445
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 142	0.1820
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 139	0.5525
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 101	5.0225
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 100	1.9495
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 99	0.4820
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 98	0.4835
55800 NOYERS-AUZECOURT	000 0B 97	4.4185
55800 MOGNEVILLE	000 ZE 08	3.6090
55800 MOGNEVILLE	000 ZE 04	14.6550
55003 VAL-D'ORNAIN	000 ZD 07	17.3030
55003 VAL-D'ORNAIN	000 ZD 06	0.2940

1 Surface pondérée : superficie mise en valeur toutes productions confondues, en appliquant les coefficients d'équivalence fixés dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles

PRÉFÈTE
DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 13 mai 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 55260059

LR avec AR n° : 2C 190 030 3219 2

SCEA DES JALANDES

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 30/03/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **58 ha 30 a 62 ca** situées sur les communes de **RECOURT LE CREUX** 9 ha 55 a 80 ca (parcelles ZB10-28-33-34-36), **TILLY SUR MEUSE** 1 ha 35 a 10 ca (parcelles ZD59-64) et **VILLERS SUR MEUSE** 47 ha 39 a 72 ca (parcelles YA02 – ZA38-39-40-41-95-105p-106 – ZB17-32-40 – ZC66-67-68 - ZD14-15-16-17). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par la SCEA DES ENCLOS.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 12/05/2026 sous le numéro 55260059, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 12/09/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.68
Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

PRÉFÈTE
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 28 mai 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 55260064

LR avec AR n° : 2C 190 030 3224 6

GAEC DE LA TULIPE

Messieurs,

Vous avez adressé à mes services, le 03/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **2 ha** situées sur la commune de **BOINVILLE EN WOEVRE** (parcelle ZE48p).

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 15/04/2026 sous le numéro 55260064, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 15/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.68
Mél : delphine.stock@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

PRÉFÈTE
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 28 mai 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 55260070

LR avec AR n° : 2C 190 030 3225 3

EARL DU PRE LE BEC

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 13/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **4 ha 72 a 70 ca** situées sur la commune de **HAUDAINVILLE** (parcelles ZE15-16-18-19). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur THIEBAUD Dominique.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 14/04/2026 sous le numéro 55260070, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 14/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.33
Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne - CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

PRÉFÈTE
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 28 mai 2026

Contrôle des structures des exploitations agricoles
ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

N° 55260071

LR avec AR n° : 2C 190 030 3226 0

Monsieur GUIOT Mathieu

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 13/04/2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de **16 ha 54 a** situées sur la commune de **REFFROY** (parcelles ZB30p – ZE04p). Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par Monsieur ORBINOT Arnaud.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 28/04/2026 sous le numéro 55260071, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Je vous informe que, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 28/08/2026, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Karine SAUER-GUYOT

Tél : 03.29.79.92.33
Mél : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr
Direction Départementale des Territoires de la Meuse
14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar le Duc Cedex

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 13 avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

SCEA DES NOUVEAUX PRES
MM. SCHMITT Paul et Thomas

Réf. : **DAE n° 57260028**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 7 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **56ha63a53** sur la commune de **SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES** (**S.21** p.55 ; **S.37** p.39+40+42+43+79 ; **S.38** p.62+63+65+98), terres actuellement mises en valeur par la SCEA DE GANDENOIX.

Votre dossier enregistré complet le **7 avril 2026** sous le numéro **57260028** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Sainte-Marie-aux-Chênes et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **7 août 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 15 avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

M. PICHON Sylvain
EARL DE CHAMPELLE

Réf. : **DAE n° 57260029**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 2 avril 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de la superficie que vous exploitez déjà au sein de l'EARL PICHON, par entrée, en double participation, au sein de l'EARL de CHAMPELLE, sur des terres d'une superficie totale de **151ha59a32**, dont **1ha61a87** sur la commune de **REMILLY** (S. 42 p.52), **143ha20a28** sur la commune de **VITTONCOURT** (S.20 p.35+37+39+41 ; S.21 p.26+27+35 ; S.26 p.04à08+14à26+40à43+49+50+51+59+75 ; S.27 p.13+14+22pp+30+31+38à40+48+104+106 ; S.28 p.14à18+25+76 ; S.29 p.55+70+72+75+124+131+132+137+138+140à142), et **6ha77a17** sur la commune de **VOIMHAUT** (S.20 p.117).

Votre dossier enregistré complet le **14 avril 2026** sous le numéro **57260029** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées, et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **14 août 2026,** vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 21 avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

GAEC IMHOFF HOUPERT
MM. IMHOFF Olivier et HOUPERT
Philippe et Mme HOUPERT Michèle

Réf. : **DAE n° 57260031**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 26 mars 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement du GAEC, sur des terres d'une superficie totale de **3ha80a57,** dont **92a25** sur la commune de **PETIT-TENQUIN** (S. 05 p.58+59), **40a39** sur la commune de **PUTTELANGE-aux-LACS** (S.40 p.31+71) et **2ha47a93** sur la commune de **REMERING-les-PUTTELANGE** (S.09 p.156 ; S.10 p.10pp ; S.14 p.22+25).

Votre dossier enregistré complet le **20 avril 2026** sous le numéro **57260031** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées, et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20 août 2026,** vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Thibault DEMONT

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 21 avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

M. REMY Lucas

Réf. : **DAE n° 57260032**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 17 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **12ha15a50** sur la commune de **POURNOY-LA-GRASSE** (**S.7** p.02+03), terres actuellement mises en valeur par l'EARL DE MI CHAMPS.

Votre dossier enregistré complet le **17 avril 2026** sous le numéro **57260032** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de POURNOY-la-GRASSE et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **17 août 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Thibault DEMONT

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 23 avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

M. HAUSER Jean-François
SCEA HAUSER

Réf. : **DAE n° 57260033**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le **29 janvier 2026** un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de la superficie que vous exploitez déjà au sein de l'EARL SAINT GERMAIN, par entrée, en double participation, au sein de la SCEA HAUSER, sur des terres d'une superficie totale de **321ha99a88** dont : **17ha47a29** sur la commune de **FAULQUEMONT**, **270ha93a85** sur la commune de **PONTPIERRE**, **23ha59a45** sur la commune de **TETING-SUR-NIED**, **1ha60a33** sur la commune de **TITTRELING-REDLACH** et **8ha38a96** sur la commune de **VAHL-LES-FAULQUEMONT**.

Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet au **16 avril 2026** sous le numéro **57260033**, contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées, et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **16 août 2025**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Thibault DEMONT

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)

DAE n° 57260033

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
FAULQUEMONT	**17ha47a29**	**S.17** p.134+136+140+143+145 ; **S.18** p.4+5+7à9+16+17 +23à25+31+32+35 ; **S.38** p.01
PONTPIERRE	**270ha93a85**	**S.01** p.44pp+65pp ; **S.06** p.14+19+88+90+91+94 ; **S.18** p.186+187+189+190+192+196+212+237à240+242+244+ 248à251 ; **S.29** p.15+16+21+45+53à68+77+80+89 ; **S.30** p.5à8+12+19à25+27+29+30+37+42+43 ; **S.31** p.8+9+11+ 12+14+15+19+25à35+48à50+52à63+65+69+74à77+81+ 85à87+89à98+142+143+153+156à157pp+182+200 ; **S.32** p.2+3+5+6+14à19+23à27+31à 35+45+48+49+60à62+75à 77+99à101+103à108+110+112+114+137+139+143+151+152 +155+175+183+185+187+189 ; **S.33** p.1+6à8+10à14+18à24 +26+29à50+53à55+58à 60+62à71+75à85+87à89+93+95 à98+100à105+107+111+115à119 ; **S.34** p.1à11+14pp+15à17 +19à22+27+29+30+35+36 ; **S.35** p.1+2+4à6+10à17+26+ 89+92 ; **S.36** p.13à17+21à24+26+27+54à58+63à67+70+ 80+82à89+95+96+120+125+136+138+177+178+182+183 +185+189+194+196+197+206+208+209+211+213+215+ 217+219+221+223+225+227+229+232+235+240+245+ 249+263à269
TETING-SUR-NIED	**23ha59a45**	**S.05** p.31+56à60+63+64+66+68+70+119+121+143 **; S.12** p.131à133+139à141
TITTRELING-REDLACH	**1ha60a33**	**S.07** p.209
VAHL-LES-FAULQUEMONT	**8ha38a96**	**S.04** p.56+58à60+100à109+160+161à164+168
TOTAL	**321ha99a88**	

5 rue Hinzelin - 57000 METZ -Tél. : 03 87 34 34 34
ddt@moselle.gouv.fr

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 23 avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

M. CHRISTOPHE Enzo
GAEC DU CHAMP MARTIN

Réf. : **DAE n° 57260034**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 15 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation dans le GAEC DE CHAMP MARTIN (ex EARL) sur des terres d'une superficie totale de **319ha07a22** dont **58ha09a84** sur la commune de **CORNY-SUR-MOSELLE**, **20ha18a22** sur la commune de **LORRY-MARDIGNY**, **11ha14a60** sur la commune de **LOUVIGNY, 121ha12a75** sur la commune de **MARIEULLES, 11ha71a02** sur la commune de **NOVEANT-SUR-MOSELLE**, et **96ha80a69** sur la commune de **LACROIX-SUR-MEUSE** (55).
Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Votre dossier enregistré complet le **22 avril 2026** sous le numéro **57260034** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **22 août 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Thibault DEMONT

ANNEXE à l'accusé de réception de dossier complet (ARDC)

DAE n° 57260034

Localisation des biens objets de la demande	Superficies	Références cadastrales
CORNY-SUR-MOSELLE	**58ha09a84**	**S.13** p.01+06+11+12+17à21 ; **S.16** p.96+105à111+113 ; **S.18** p.03à11+15+21
LORRY-MARDIGNY	**20ha18a22**	**S.02** p.79à85 ; **S.03** p.09à12+15à21+28+29+32à35+130+131 ; **S.10** p.162
LOUVIGNY	**11ha14a60**	**S.17** p.01à05
MARIEULLES	**121ha12a75**	**S.01** p.09à12+27à29+33+34+87à91+95à97+99+107à115+138+242+249+439à441 ; **S.03** p.29+89+144+146 ; **S.04** p.27à29 ; **S.05** p.03+04+12+14à21+32à38+85+86 ; **S.08** p.07à09+12+27à30+37à39+42à52 ; **S.09** p.02+03+29à38+160+161+163+164+167+189à191+195+197à206+226+277+278
NOVEANT-SUR-MOSELLE	**11ha71a02**	**S.13** p.211+213+217+220+222+223+226+231+232+234+236à239+246à248+250à292+294à309+311+312+315+317+319à321+323+325à329+331+332+337+338+340+341+343+344+347+348+350+354+356+364à366+369+372+373+375à378+380+383+384+386+387+389+421+423à429+431+432+682à687 ; **S.15** p. 129à156+158à258+260à276+278à286 ;
LACROIX-SUR-MEUSE (55)	**96ha80a69**	**S.ZA** p.09+10+28à30+35+38+39+43+49pp+55 ; **S.ZB** p.05à07 ; **S.ZC** p.02 ; **S.ZP** p.08+17à19+20pp ; **S.ZR** p.02 ; **S.ZV** p.16 ; **S.ZW** p.26+30+31+46pp ;
TOTAL	**319ha07a22**	

5 rue Hinzelin - 57000 METZ -Tél. : 03 87 34 34 34
ddt@moselle.gouv.fr

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 28 avril 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

Mme Charlène LECONSTANT

Réf. : **DAE n° 57260037**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 20 avril 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel sur des terres d'une superficie de **17ha70a67** sur la commune de **HOMBOURG-BUDANGE** (**S.35** p.120 ; **S.38** p.09+101), terres actuellement mises en valeur par le GFA DE LA SABLONIERE.

Votre dossier enregistré complet le **20 avril 2026** sous le numéro **57260037** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Homboug-Budange et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **20 août 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 11 mai 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Christine BITZER
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 82 72

M. BELIN Julien

Réf. : **DAE n° 57260038**
Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 19 janvier 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel sur des terres d'une superficie totale de **77ha58a23**, dont :
- **5ha98a12** sur la commune de **CHAILLY-LÈS-ENNERY** (**S.04** p.5+6+7+8),
- **10ha88a54** sur la commune de **ENNERY** (**S.13** p.154+155+158),
- **68ha63a31** sur la commune de **FLÉVY** (**S.01** p.3+13+31+32+35+36+39+44+45+50à52+54+60à64+73à75+86+87+288à291 ; **S.02** p.148+150+153à157+159+164+215+262+263+272 ; **S.04** p.65pp+73+87+88 ; **S.10** p.2pp+25+27+32à34+61+62+74 ; **S.11** p.21pp+43+52+54à61+63+74à77+79à81+83+113à116+180+181+189+190+192+193+303),
- **11a00** sur la commune de **TRÉMERY** (**S.04** p.103)

terres précédemment exploitées par votre père, M. BELIN Daniel.

Votre dossier enregistré complet le **7 mai 2026** sous le numéro **57260038** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **7 septembre 2026,** vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 12 mai 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

GAEC DE LOUVROIS
MM. LEROY Pierre et Rémi

Réf. : **DAE n° 57260039**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 29 avril 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie totale de **68ha44a13,** dont **54a53** sur la commune de **BAUDRECOURT** (S.21 p.113)**, 2ha11a49** sur la commune de **MORVILLE-SUR-NIED,** (S.30 p.01) et **65ha78a11** sur la commune de **SAINT-EPVRE** (S.15 p.9à12+18+19 ; S.17 p.2+12), terres actuellement mises en valeur par Mme Corine HUMBERT.

Votre dossier enregistré complet le **29 avril 2026** sous le numéro **57260039** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **29 août 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 20 mai 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

M. KREMER Denis

Réf. : **DAE n° 57260041**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 4 mai 2026, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur des terres d'une superficie de **26ha59a58** sur la commune de **NEBING,** (S.32 p.4+146 ; S.33 p.5 ; S.34 p.2+41), terres précédemment mises en valeur par la SARL CULTURE MECANIQUE ELEVAGE, représentée par Mme Sandrine PIERRON.

Votre dossier enregistré complet le **4 mai 2026** sous le numéro **57260041** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Nebing et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **4 septembre 2026,** vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'Adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 21 mai 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

E.I LENOIR Damien

Réf. : **DAE n° 57260042**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 7 mai 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne l'agrandissement de votre exploitation sur des terres d'une superficie de **37ha64a92** sur la commune de **MONTOIS-LA-MONTAGNE** (**S.0A** p.68+177+178+180+181+183+1367+1373+1377+1385+1389+1393+1397+1400 ; **S.0B** p.536+537+539à541+545+546+557à563+638+639+741à746+784+800à835+859à863+865à886+888à894+896à898+901à903+905+941+1168+1194+1195+1248à1250+1274+1819+2077+2078+2382+2385+2386+2389+2392+2401+2452+2455+2458+2461+2465+2545+2548+2551+2553+2555+2557+2562+2576+2796+3215à3226+3236+3243à3246+3360+3361), terres actuellement mises en valeur par la SCEA KREBER.

Votre dossier enregistré complet le **7 mai 2026** sous le numéro **57260042** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité à la mairie de Montois-la-Montagne et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **7 septembre 2026**, vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Metz, le 21 mai 2026

Direction Départementale des Territoires
Service d'Économie Rurale, Agricole et Forestière (SERAF)
Unité Structures, Installation et Modernisation
des Exploitations Agricoles (USIMEA)

Dossier suivi par Marie-Pierre Poilpret
@ : ddt-controle-structures@moselle.gouv.fr
Tél. : 03 87 34 83 11

M. TRIBOUT Alexandre

Réf. : **DAE n° 57260043**

Envoi en recommandé avec AR

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez signé dans l'outil de télédéclaration Logics le 6 mai 2026, une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation sur des terres d'une superficie totale de **7ha69a61**, dont **7ha60a56** sur la commune de **VITTONCOURT** (**S.25** p.17+104+141 ; **S.28** p.20+21+82+123 ; **S.29** p.94) et **09a05** sur la commune de **VOIMHAUT** (**S.04** p.94), terres précédemment mises en valeur par votre père, M. TRIBOUT Fabrice.

Votre dossier enregistré complet le **6 mai 2026** sous le numéro **57260043** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction et sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité dans les mairies concernées et sur le site internet de la préfecture de Moselle.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations complémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le **6 septembre 2026,** vous bénéficierez d'une **décision implicite d'exploiter**.

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, par écrit, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conforme aux dispositions de l'article L.123-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
L'adjoint au chef du Service Économie Rurale
Agricole et Forestière

Laurent STAAB

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

Strasbourg, le 01/06/26

Service agriculture
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

à
SCEA la ferme HERTH
M. STEIBLI Frédéric
45 route de Strasbourg
67390 ARTOLSHEIM

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N° 67260019

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, par courrier réceptionné le 26 mars 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 42 ha 4 a 50 ca situées sur la commune d'Artolsheim, actuellement mises en valeur par la SCEA la ferme HERTH à Artolsheim.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 20 avril 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260019 contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 20 août 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service agriculture

Théo MACHOU

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux auprès de l'auteur de cette décision ou hiérarchique adressé à la Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67260019	STEIBLI Frédéric	ARTOLSHEIM	section	39	parcelle	35	2,3032	BRICKERT
			section	36	parcelle	15	0,2065	Commune d'Artolsheim
			section	40	parcelle	36	0,323	
			section	41	parcelle	74	2,4659	
			section	41	parcelle	74	1,9324	Fabrique de l'église catholique
			section	35	parcelle	125	0,5345	GONZALEZ Marie-France
			section	35	parcelle	134	2,2847	HERTH Antoine
			section	36	parcelle	14	2,0596	
			section	38	parcelle	36	4,0954	
			section	38	parcelle	59	1,0052	
			section	39	parcelle	33	2,0536	
			section	39	parcelle	37	0,822	
			section	39	parcelle	128	0,4012	
			section	39	parcelle	129	0,371	
			section	39	parcelle	130	1,4402	
			section	41	parcelle	36	1,7376	
			section	37	parcelle	2	1,5271	
			section	39	parcelle	31	0,4917	HERTH Antoine et Marie
			section	39	parcelle	32	0,5651	
			section	39	parcelle	36	4,5514	
			section	41	parcelle	4	1,2359	
			section	39	parcelle	34	2,3073	HUBER-LAUFFENBURGER Odile
			section	36	parcelle	23	0,3348	HUMBERT Isabelle
			section	35	parcelle	125	0,5345	PFEFFER Evelyne
			section	35	parcelle	125	0,5345	RASTETTER Marlène
			section	41	parcelle	70	0,6097	RIEGERT Elise
			section	41	parcelle	71	0,5471	
			section	36	parcelle	22	2,3196	RUEFF Elisabeth
			section	36	parcelle	23	0,3348	RUEFF Etienne
			section	41	parcelle	35	2,1155	WINCKEL Marie Antoinette
		Total ARTOLSHEIM					**42,045**	

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

Strasbourg, le 01/06/26

Service agriculture
Tél : 07 84 54 93 05
Mél : ddt-sa-foncier-agricole@bas-rhin.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

à
M. HACQUARD Fabrice
22 rue des jardins
67320 BAERENDORF

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter N° 67260028

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, vous avez déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin, par courrier réceptionné le 7 mai 2026, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 34 ha 23 a 9 ca situées sur les communes de Berthelming, Fénétrange, Gosselming, Kirrberg, Romelfing, actuellement mises en valeur par HACQUARD Bernard à Romelfing.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 7 mai 2026.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 67260028 contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

À défaut de notification expresse d'une décision au terme de ce délai, **soit au plus tard le 7 septembre 2026**, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du service agriculture

Théo MACHOU

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux auprès de l'auteur de cette décision ou hiérarchique adressé à la Ministre en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent

Numéro de dossier	Demandeur	Commune	Référence cadastrale				Surface en hectares	Nom du propriétaire
67260028	HACQUARD Fabrice	BERTHELMING	section	12	parcelle	62	0,1914	HACQUARD Bernard
			section	12	parcelle	63	0,372	
			section	12	parcelle	64	0,84	
			section	12	parcelle	65	0,5462	
			section	12	parcelle	66	1,9345	
			section	12	parcelle	67	0,1729	
		Total BERTHELMING					**4,057**	
		FENETRANGE	section	14	parcelle	44	1,5702	HACQUARD Bernard
		Total FENETRANGE					**1,5702**	
		GOSSELMING	section	6	parcelle	167	0,3964	HACQUARD Bernard
			section	11	parcelle	95	0,4408	
			section	11	parcelle	96	2,7186	
			section	11	parcelle	97	6,8929	
		Total GOSSELMING					**10,4487**	
		KIRRBERG	section	6	parcelle	221	0,0153	HACQUARD Bernard
		Total KIRRBERG					**0,0153**	
		ROMELFING	section	2	parcelle	158	0,1521	HACQUARD Bernard
			section	3	parcelle	20	0,7138	
			section	4	parcelle	48	3,8838	
			section	4	parcelle	108	0,4967	
			section	4	parcelle	114	3,0801	
			section	4	parcelle	115	2,3696	
			section	6	parcelle	209	0,0207	
			section	6	parcelle	210	0,7175	
			section	3	parcelle	4	3,3597	
			section	6	parcelle	35	2,3973	
			section	6	parcelle	157	0,2647	
			section	6	parcelle	158	0,2659	
			section	6	parcelle	159	0,4178	
		Total ROMELFING					**18,1397**	

PRÉFET
DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
03 29 69 12 64

Epinal, le - 8 AVR. 2026

N° Dossier : 88260041
LRAR :

ACCUSE DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé le 20/03/2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.
Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à JEUXEY et LONGCHAMP pour une superficie totale de **34 ha 63 a 70 ca.**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **20/03/2026.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260041** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

GAEC GRAVIER
Messieurs GRAVIER
7 Rue de la Corvée
88600 DOMPIERRE

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole

Isabelle ANNESSER

Communes du 88	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
JEUXEY	A 204	0,2145	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 205	0,2759	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 206	0,2503	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 207	0,1102	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 208	0,1142	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 209	0,1421	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 210	0,1490	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 211	0,2014	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 212	0,1514	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 213	0,1013	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 214	0,1198	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 215	0,4122	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 216	0,0902	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 217	0,1958	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0076	0,1104	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0077	0,1447	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0089	0,0802	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0090	0,1469	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0091	0,2295	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0092	0,0979	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0093	0,4449	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0094	0,1539	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0095	0,3227	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0096	0,2086	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0097	0,1434	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0098	0,1418	GREMILLET Catherine
JEUXEY	A 0099	0,6483	GREMILLET Catherine
LONGCHAMP	C 138	0,1977	GREMILLET Catherine
LONGCHAMP	C 139	0,5539	GREMILLET Catherine
LONGCHAMP	ZD 0070	28,4839	GREMILLET Catherine
		34,6370	

PRÉFET
DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'Économie Agricole et Forestière

Epinal, le 16/09/2026

Mme Virginie BLUCHET
Contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
03 29 69 12 22
06 02 09 26 75

ATTESTATION

Le Directeur Départemental des Territoires des Vosges atteste que :

- **la SCEA FERME DU GUEOIR à HAILLAINVILLE** a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, pour une superficie de 6 ha 90, parcelles ZH 6, ZM 32, ZE 11 et ZE 22 à DAMAS AUX BOIS;

- Cette demande a été enregistrée complète le 12/03/2026 sous le numéro 88260042;

- **Aucune décision n'ayant été notifiée au demandeur dans le délai d'instruction de quatre mois suivant la réception du dossier complet, l'autorisation est implicitement accordée en application de l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.**

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

SCEA FERME DU GUEOIR
3 rue de derrière l'église
88330 HAILLAINVILLE

PRÉFET
DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
03 29 69 12 64

Epinal, le 15 AVR. 2026

N° Dossier : 88260045
LRAR :

ACCUSE DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé le 15/04/2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à UBEXY, pour une superficie totale de **01 ha 44 a 40 ca.**

Communes du 88	Références cadastrales	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaires
UBEXY	ZA 4 (en parie)	0,6000	Commune de UBEXY
UBEXY	ZC 1 (en partie)	0,7700	Commune de UBEXY
UBEXY	AA 156	0,0120	Commune de UBEXY
UBEXY	AA 146	0,0620	Commune de UBEXY
		1,4440	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **15/04/2026.**

GAEC DE FARMANPRES
4 Chemin du Faxal
88130 UBEXY

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260045** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe adjointe de service de l'Économie Agricole

Blandine GUERARD

PRÉFET DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Mme Muriel BAUDIER
Gestionnaire contrôle des structures
ddt-foncier@vosges.gouv.fr
03 29 69 12 64

Epinal, le 29 MAI 2026

N° Dossier : 88260052
LRAR :

ACCUSE DE RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 13/05/2026 auprès de mes services, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres situées à CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES, pour une superficie totale de **03 ha 49 a 11 ca** (tableau en pièce jointe).

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au **13/05/2026.**

Votre dossier, enregistré sous le numéro **88260052** contient les pièces nécessaires pour débuter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

GAEC DEMANGE
37 Rue du Centre
MOSSOUX
88460 LA BAFFE

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires,
La cheffe de service de l'Économie Agricole

Isabelle ANNESSER

Commune du 88	Section cadastre	Numéro cadastre	Surface non pondérée (en ha)	Propriétaire
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	B	190	0,2660	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	B	201	0,1480	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	B	202	0,0590	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	B	299	0,1230	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	995	0,1760	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	1244	0,2010	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	AB	95	0,2397	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	B	319	0,0410	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	B	617	0,1330	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	B	751	0,2370	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	B	838	0,2120	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	60	0,1450	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	97	0,1700	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	642	0,0757	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	675	0,1610	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	1022	0,0820	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	1023	0,1710	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	1025	0,2800	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	1050	0,1400	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	1456	0,2935	DEMANGE Sophie
CHARMOIS DEVANT BRUYERES	C	1463	0,1372	DEMANGE Sophie

3,4911